

LE NOUVEAU  
**CAMPUS**

92-93

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT

C'EST DÉCIDÉ:  
JE RENTRE  
EN FAC!

## ■ INSCRIPTIONS

Déjouer les pièges  
de la sélection

## ■ RETRAIT DU PROJET JOSPIN

Vers d'autres victoires

## ■ INJUSTICES SOCIALES

La palme aux prêts  
bancaires

## ■ DU FRIC POUR NOS ÉTUDES

# TOUT pour réussir TA RENTRÉE

un  
ef

ÉDITÉ PAR L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE ET SES ÉLUS



La sélection est dans 31 universités. Mais

# LA

# SÉLECTION

# NE PASSERA

## LE MINITEL,

### N° 1 AU HIT PARADE DE LA SÉLECTION

#### LES UNIVERSITÉS QUI INSCRIVENT EN FONCTION DU BAC :

Aix-Marseille I, Dijon, Grenoble, le Havre : nécessité d'avoir le bac C, D, ou E pour les filières scientifiques (Deug A, B ou Mass). Grenoble I : seul le bac C donne accès au Deug A. Besançon : examen des notes de Première, de Terminale et du baccalauréat pour la filière d'Ingénieurs.

#### LES UNIVERSITÉS QUI INSCRIVENT SELON LES RÉSULTATS D'UN TEST :

la plupart des universités pour les filières linguistiques, de Musique et de Communication et notamment Paris XII, Aix-Marseille I, Chambéry, Lyon II.

#### LES UNIVERSITÉS OÙ LES INSCRIPTIONS S'EFFECTUENT PAR MINITEL :

Toutes les universités de la région parisienne ainsi que Aix-Marseille I, Besançon, Brest, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble I, II et III, Le Havre, Lille I, II, et III, Montpellier I, II et III, Nancy II, Perpignan, Reims, Rennes I, et II, Saint-Étienne, Strasbourg I et II, Toulouse I, II et III, Valenciennes.

#### RECROUSSEMENT DE LA SÉLECTION

On savait que Dauphine, les classes préparatoires, inscrivait sur dossier. Qu'il fallait passer un concours pour entrer en Médecine, et dans les filières de Communication, Langues, Musique, Sciences... de certaines universités.

Alors que le Minitel pourrait être un formidable outil pour éviter l'attente devant les universités au moment des inscriptions, cela sert au contraire à sélectionner les bacheliers en fonction du nombre de places, de leur lieu d'habitation, voire de leurs notes.

#### C'EST INJUSTE ET HORS LA LOI

Le bac est, et doit rester le premier grade universitaire donnant accès à la fac et la filière de son choix.

Cette année, les inscriptions par Minitel s'étendent à une trentaine de facs de province.

Elles sont dites obligatoires alors que la plupart des lycéens ne sont pas informés de ces changements de modalités d'inscription.

Même chose pour les tests donnant accès à certaines filières telles que Communication, Langues, Musique, qui ont lieu dans le plus grand secret en mai ou juste après les épreuves du bac.

C'est révoltant. L'aspiration grandissante à faire des études, à choisir sa formation, à donner son avis, se heurte à un formidable gâchis d'intelligence.

**E**tudiantes en psycho à Paris VII, Claudine et Ingrid font partie des nombreux étudiants à qui, lors des inscriptions

première année, on a tenté de refuser le droit d'étudier. Pourtant, toutes deux venaient d'avoir leur bac ; début mai, elles avaient, comme l'ensemble des lycéens bacheliers de la région parisienne, correctement tapé Ravel afin de se préinscrire et reçu par la suite une lettre confirmant cette préinscription. Mais lorsque dans l'amphi plein à craquer, l'administration donne la liste des étudiants admis à entrer en premier cycle, ni l'une ni l'autre n'entend son nom. Leurs rêves et leurs projets s'évanouissent.

"Dans l'amphi, c'était un peu l'effolement. Moi je n'arrivais pas à y croire, et puis nous étions tellement nombreux à être refusés que j'ai pensé que la situation ne pouvait être définitive", explique Ingrid.

En effet, sur les 250

étudiants présents, seulement 100 sont admis. Pour tous, la situation est inacceptable, d'autant plus que l'administration se refuse à donner toute explication, se contentant de proposer aux "recalés" d'aller voir dans d'autres facs, de choisir une autre filière ou encore de remplir une fiche rectorale. Ce n'était pas possible, il fallait faire quelque chose.

#### "Quel mépris, j'étais vraiment dégoutée !"

"En attendant les résultats, nous avons vu des affiches sur lesquelles était inscrit : "Une place en fac, c'est un droit" ; des étudiants ont pris la parole dans l'amphi pour proposer qu'on se retrouve en cas de problèmes d'inscription", c'est ce que nous avons fait".

Très vite, Claudine et Ingrid vont s'apercevoir qu'elles ne sont pas les seules qui ont envie de se battre pour faire respecter leurs droits. Entre

l'UNEF et tous les étudiants dans le même cas, va se créer une véritable chaîne ; tous prennent contact les uns avec les autres et rapidement, la lutte s'organise. Ils sont des dizaines à se retrouver à plusieurs reprises dans le bureau de la vice-présidente pour réclamer ce qui leur est légitime. Face à leur détermination, celle-ci ne peut que céder, et fait appel au Rectorat pour que des places suffisantes soient débloquées. Et fin juillet, la nouvelle tombe : plusieurs dossiers supplémentaires sont acceptés en psycho. Néanmoins, huit étudiants restent sans place et bien que la fac soit désormais fermée pour les vacances, personne ne désespère. Même si c'est dur, même si l'on a parfois envie de se décourager. Dès septembre, par le biais de l'UNEF, ils reprennent contact entre eux, investissent les bureaux, et c'est une nouvelle victoire : les huit dossiers restant sont acceptés.

"Plus on se sent dans ses droits, plus on est déterminé à se battre. J'étais vraiment dégoutée de voir avec quel mépris on nous considérait et surtout avec quelle légèreté on bradait notre avenir ; je ne pouvais pas faire autre chose que me battre", explique Claudine près de six mois après l'événement.

Aujourd'hui, tout comme Ingrid, elle finit sa première année en psycho ; ayant fait l'expérience que la lutte et la solidarité ne sont pas des notions



S'organiser : le plus sûr moyen d'obtenir sa place en fac (photo © Pierre Pitkowitz)

à la mise à l'entrée des facs. Le Minitel sévit  
**Ravel, Ocapi et consorts ne sont pas tout  
 puissants. Ingrid et Claudine  
 expliquent comment  
 elles y ont réchappé.  
 Portraits croisés.**

**ATION**

**PAS PAR MOI**

vides de sens, elles ont décidé de  
 rejoindre l'UNEF pour de bon.  
 Cette année, elles accueillent les

bacheliers à Jussieu. Mais cette fois,  
 c'est pour aider les nouveaux  
 bacheliers à obtenir, eux aussi, le

droit d'étudier dans la fac et la filière  
 de leur choix. ■

## SI TU N'AS PAS OBTENU DE PLACE, QUEL RECOURS POSSIBLE ?

Comme chaque année, l'UNEF met à ta disposition un grand dispositif  
 SOS-Inscription. Explications.

**C**omme Ingrid et Claudine, ils sont  
 des milliers à se voir refuser une  
 place dans la fac et la filière de  
 leur choix.

### Première victoire

Des filières qui devaient être sacrifiées,  
 telles que Communication, Arts plas-  
 tique, AES, Maths, Physique,  
 Philosophie... sont toujours ouvertes.

Sous la pression du mouvement, le minist-  
 ère a dû réaffirmer la non-sélection à  
 l'entrée des universités.

Cela nous met en position, dès cet été, de  
 remporter de nouvelles victoires. En  
 imposant l'inscription de tous, dans la

formation et l'université choisie.

C'est possible tout de suite si l'on crée des  
 places dans les filières déficitaires en  
 débloquent des crédits d'urgence.

C'est maintenant que notre avenir se  
 décide, ne le laissons pas se jouer sur un  
 coup de dé.

UNEF - SOS-Inscription  
 52 rue Pailleron - 75019 Paris  
 Tél. (1) 42.45.84 84 ■



Le 17 juillet 91, des centaines de bache-  
 liers sans-fac défilent, enchaînés, du  
 Rectorat de Paris au ministère  
 (photo © Françoise Bajande).

*Editorial*

**T**u rentres en fac, plein d'idées et de projets  
 pour ta vie.

Tu mets en jeu ton avenir. Alors tu veux être  
 pris au sérieux. Permetts moi, au nom de tous  
 les militants de l'UNEF qui t'accueillent  
 aujourd'hui, de te souhaiter la bienvenue.

Notre génération est comme ça, exigeante. Elle  
 veut être entendue, elle veut compter. D'autant  
 plus qu'elle a des choses à dire.

C'est tant mieux. Notre soif avide de réussir,  
 c'est notre grande chance. D'une certaine  
 façon, c'est elle qui a balayé le projet Jospin.  
 C'est elle qui a bousculé tous les plans de ceux  
 qui voulaient sacrifier nos études. Aujourd'hui,  
 c'est elle qui nous rend fort pour que ça change  
 à la fac, fort pour exiger des  
 droits nouveaux.

La preuve est faite : pour  
 gagner, il faut s'unir. Alors  
 l'UNEF, c'est ton syndicat. Toute  
 l'année, il te sera utile : utile  
 pour faire respecter tes choix,  
 utile pour te faire entendre ;  
 pour gagner une bourse,  
 comme pour défendre un  
 droit.

Et dès aujourd'hui, il t'est ouvert  
 pour, qu'ensemble, on réussisse la rentrée.



Olivier Meier  
 Président de l'UNEF

**Tes  
 droits**

### COUT DES ÉTUDES

A l'heure où nous mettons sous presse, les nouveaux tarifs n'étaient pas  
 connus.

L'an dernier, la "gratuité de l'Enseignement Supérieur" coûtait 3 000 F (envi-  
 ron) | Scolarité : 600 F, Sécurité Sociale : 800 F, Mutuelle : jusqu'à 2 000 F.

### EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

#### Tu es boursier ?

Tu ne paies pas de droits d'inscription, ni de sécurité sociale étudiante. Il  
 faut fournir un justificatif provisoire de bourse. Si tu es en instance de  
 bourse, essaie d'obtenir un rendez-vous de remise de dossier le plus tard  
 possible. Si tu es obligé de faire l'avance, fais-toi rembourser auprès de  
 l'administration de ton UFR.

#### Tu n'es pas boursier ?

Si ta situation sociale le justifie, tu peux être exonéré ou remboursé, en  
 application d'un arrêté de 1984 qui autorise l'université à exonérer  
 10 % des étudiants inscrits non boursiers. Il te faut faire une demande  
 d'exonération des droits d'inscription, par écrit, adressé au président de  
 l'université, au plus tard le 31 décembre.

### L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE.

Attention. L'inscription administrative n'est qu'une première étape ; tu  
 dois te renseigner auprès du secrétariat de ton UFR pour avoir les dates  
 des inscriptions pédagogiques (inscription dans les différentes UV -  
 Unités de valeurs, les options de ta filière et les TD - Travaux Dirigés).

# Editorial

**T**u rentres en fac, plein d'idées et de projets pour ta vie.

Tu mets en jeu ton avenir. Alors tu veux être pris au sérieux. Permetts moi, au nom de tous les militants de l'UNEF qui t'accueillent aujourd'hui, de te souhaiter la bienvenue.

Notre génération est comme ça, exigeante. Elle veut être entendue, elle veut compter. D'autant plus qu'elle a des choses à dire.

C'est tant mieux. Notre soif avide de réussir, c'est notre grande chance. D'une certaine façon, c'est elle qui a balayé le projet Jospin. C'est elle qui a bousculé tous les plans de ceux qui voulaient sacrifier nos études. Aujourd'hui, c'est elle qui nous rend fort pour que ça change à la fac, fort pour exiger des droits nouveaux.

La preuve est faite : pour gagner, il faut s'unir. Alors l'UNEF, c'est ton syndicat. Toute l'année, il te sera utile : utile pour faire respecter tes choix, utile pour te faire entendre ; pour gagner une bourse, comme pour défendre un droit.



Et dès aujourd'hui, il t'est ouvert pour, qu'ensemble, on réussisse la rentrée.

**Olivier Meier**  
**Président de l'UNEF**



## Jospin a En trois mo

# Z NCOR

**D**ès novembre 91 : le ministre dévoile les premiers objectifs de sa réforme.

**Décembre 91** : 500 délégués réunis au Congrès de l'UNEF à Lyon lancent un appel à tous les étudiants de France : "Ca ne peut plus durer, déclarent-ils ! Nous ne voulons être ni des étudiants bic-jetables, ni des ingénieurs kleenex".

**Début janvier 92** : dans "le Nouveau Campus", l'UNEF dénonce "les six mesures inacceptables" du projet de réforme (voir encadré). De premières Assemblées générales s'organisent.

**Le 13 janvier** : Jospin rend public le texte de sa réforme et la présente devant le

CNESER (Centre National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

**Fin janvier - début février** : après Nancy, le mouvement de contestation gagne une dizaine d'universités, à Paris et en Province.

**Le 10 février** : une première manifestation parisienne rassemble 2000 étudiants. Les débrayages s'intensifient, les manifestations de provinces prennent de l'ampleur (1 000 à Nancy, 2 000 à Paris, 3 000 à Montpellier, 600 à Lyon...). Mais Jospin choisit le mépris : "les étudiants n'ont pas lu la réforme", déclare-t-il.

**Le 14 février** : le gouvernement présente au CNESER un projet modifié : il recule sur le calendrier d'application de la réforme mais reste ferme sur l'essentiel (baisse du volume horaire, suppression de filières...).

**Le 18 février** : à l'appel de la Coordination Nationale des Etudiants une nouvelle manifestation nationale rassemble près de 10 000 étudiants sur Paris. Des délégués étudiants sont reçus au ministère mais essuient un nouveau refus. Les vacances ne démobiliseront pas les étudiants (Toulouse, 600 étu-

dants en Assemblée Générale, 1 500 une semaine après et 3 500 en manif ; 1 500 à Poitiers).

### Jospin fait censurer l'UNEF

**Le 25 février** : nouvelle manifestation, plus de 25 000 étudiants et lycéens défilent dans les rues de Paris. Jospin fait interdire la participation du président de l'UNEF à un débat programmé sur Europe 1. Les Assemblées Générales de filière se multiplient. Toutes les universités sont gagnées par le mouvement. A ce jour, 50 000 étudiants sont descendus dans la rue.

**Courant mars** : dans un tract officiel du ministère, diffusé à 500 000 exemplaires, le ministère essaye d'expliquer que sa réforme, c'est "moins de sélection, des droits nouveaux pour les étudiants". Parallèlement, dans un numéro spécial du Nouveau Campus, tiré à 150 000 exemplaires l'UNEF établit "la preuve par cinq" de la nocivité de la réforme.

**Le 3 mars** (mardi gras), un cours sauvage est organisé sur le parvis de Beaubourg pour parodier les "explications" de Jospin.

**Le 4 mars**, organisation d'un sit-in des étudiants de Saint-Charlex devant la Pyramide du Louvre et l'exposition Toulouse Lautrec.

**Le 19 mars** : puissante manifestation nationale. 30 000 étudiants à Paris et 150 000 dans toute la France. Jospin ne sait plus comment s'en sortir. Il affirme qu'il ne retirera pas son projet.

**Le 22 et 29 mars** : Jospin essuie une sévère défaite électorale à Toulouse.

**Le 3 avril**, Jospin est démissionné, remplacé par Jack Lang. Pas un mot sur la réforme. Mais dans les faits un grand référendum est organisé : des dizaines de milliers d'étudiants exigent le retrait du projet.

**Le 7 avril**, première manifestation depuis que Lang est au ministère : la preuve est faite, il ne dispose pas d'un chèque en blanc.

**Le 14 avril**, l'UNEF rencontre Lang, à la demande du ministère. La délégation dit à Lang : "Vous serez jugés sur vos actes : annoncez le retrait du projet Jospin ; accordez des crédits pour lutter contre l'échec et la sélection sociale".

**Le 23 avril**, Lang annonce le retrait du projet.

Cette victoire en appelle d'autres.

Il est urgent de faire aboutir les revendications qui se sont exprimées dans les cahiers de revendications et dans les Assemblées de filières. Notamment celle d'avoir plus de fric pour nos études, conditions incontournables à toute réforme. ■



reportage photo © David Grünberg

braqué, sa réforme est tombée.  
 s, les étudiants ont chamboulé  
 us les plans du gouvernement.  
 Jour après jour,  
 le récit d'une victoire.

RIGIBLES !



## LES 6 MESURES QUE JOSPIN VOULAIT APPLIQUER À L'UNIVERSITÉ

C'est au cours du mois de novembre 1991 que les premiers textes de la réforme des Deug, Licence et Maîtrise ont été rendus publics.

C'est ainsi que les étudiants ont découvert que le ministre s'appretait à détruire des filières entières telles Culture et Communication, Théâtre, Histoire de l'Art, AES..., à ramasser les 45 Deugs existants en 12 domaines seulement, avec le regroupement de filières comme Psychologie et Histoire, ou Lettres classiques et LEA. La spécialisation n'aurait plus été possible avant la deuxième année.

L'article 2 de l'arrêté sur les Deugs, quant à lui, aurait fixé à 700 heures en deux ans le nombre d'heures de cours dans les filières littéraires (soit environ 15 heures de cours par semaine) alors que le seuil minimum actuel est de 900 heures, à 900 heures le volume en Droit et Eco, et à 1 000 heures le volume en Sciences contre un minimum de 1 100 heures aujourd'hui.

### Une réforme pour combler le manque de moyens.

Par ailleurs, les textes de la réforme auraient créé un nouveau diplôme en fin de première année : le Certificat d'Etudes Universitaires. Seule une minorité d'étudiants aurait eu la possibilité de poursuivre des études longues. Les autres auraient été éjectés vers les IUP (qui délivrent des diplômes locaux où il est fait mention des stages effectués) soumis à la loi de l'argent par manque de moyens, soit vers les bureaux de l'ANPE.

Enfin, une limitation du nombre de redoublements en 2nd cycle aurait été instituée. L'article 2 stipulait que "l'inscription en Licence et Maîtrise peut être renouvelée deux fois. Elle ne peut faire l'objet d'un troisième renouvellement que sur décision motivée du président de l'université". Avec ce projet, les effectifs de second cycle auraient été divisés par deux dans certaines filières.

## DOCTEUR JL AND MISTER LJ

Finis le CEU, la sélection à outrance, la suppression des filières, l'interdiction de plus d'un redoublement en 2ème cycle, la suppression de la session de septembre. Jospin n'a pas su emménager les berges de la fac au Maastricht nouveau !

**R**ecalé aux exams, il est parti rejoindre l'équipe de France de foot en convalescence.

C'est l'heureux, le neuf et bien clean Lang, Jack l'inaltérable qui s'est substitué à lui et s'est ainsi lancé dans le chantier de l'enseignement.

"Il s'agit maintenant de débattre pour emménager au mieux l'université et former les intellectuels de demain" a déclaré le nouveau ministre. Il a conforté son discours d'un "je vous ai compris" rassurant alors qu'il serrait avec condescendance la main meurtrie de son prédécesseur.

"Jack NOUS A COMPRIS" a repris l'écho puis la rumeur. D'ailleurs quand tu as vu la fête du cinéma et de la musique, tu as deviné que ça va être la fête de l'université.

### Retour au tour de vis

Et sans attendre septembre, le programme est déjà agaçant : un CNESER d'essai pour repenser refonte de filières et suppression de session de rattrapage, la fac de ROUEN en rupture de stock qui crie famine et faillite, la promesse d'une rentrée "hot" dans les luttes...

"Et ma place en fac, alors ?" apparemment, ce n'est pas une valeur en hausse chez les business men du ministère. Investissez plutôt dans le design ! Car vous l'ai-je dit, la seule conséquence dans mon université de la nomination du beau Jack a été l'arrivée d'une statue, une oeuvre d'art véritable que l'on

a scellé face à l'UPR de philo. On y reconnaît un homme au doigt vengeur qui désigne une direction, en l'occurrence l'administration. Hommage à la résistance étudiante du printemps ou signe du temps d'un retour aux tours de vis ? Libre à chacun d'interpréter. ■



## Tes droits

### LES BOURSES

Les bourses sont accordées en fonction de critères sociaux. La demande se fait avant la fin avril auprès de l'administration de ta fac.

### LE F.S.U.

Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des CROUS. Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité. Le F.S.U. fournit une allocation de dépannage immédiate de 400 F puis une aide plus substantielle de 1 700 F à 3 000 F maximum.

Le F.S.U. pratique également des avances sur bourses. Pour toute demande tu dois contacter l'assistante sociale du CROUS dont dépend ton université. Tu peux également contacter les élus UNEF ou CROUS.

### PRÊTS D'HONNEUR

Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils peuvent constituer une aide même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 F par an). Il sont renouvelables tous les ans et la réussite des études n'est pas une condition sine qua non à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants. Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de ta fac ou au rectorat.

### CROUS

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales a pour but de favoriser et d'améliorer les conditions de vie des étudiants ou des élèves des établissements d'enseignement supérieur. C'est l'organisme de service public qui assure, pour une grande part, l'aide sociale des étudiants en gérant les cités-U, les restau-U et une partie des bourses. Pourtant, la politique actuelle des œuvres sociales, tend à concevoir son rôle beaucoup plus comme un concurrent du privé, que comme un moyen pour lutter contre la sélection sociale.

### LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Les Restau-U sont accessibles à tous les titulaires de la Carte d'étudiant ainsi qu'aux porteurs de la carte-jeune.

Le prix du ticket-étudiant, est de 12,50 F. L'UNEF dénonce les augmentations successives du prix du repas, et réclame le retour à la parité entre l'Etat et l'étudiant, abandonnée en 1983.

C'est-à-dire : prix du ticket = 10 F ; subvention de l'Etat = 10 F.

### LE LOGEMENT EN CITÉ-U

Les dossiers d'admission sont à retirer en mars au CROUS et à remettre avant mai. Les critères d'admission sont : la situation sociale des parents, l'éloignement du domicile familial...

### ALLOCATION LOGEMENT

Les étudiants de toutes les villes de plus de 100 000 habitants, ayant fait une déclaration d'impôt peuvent bénéficier d'une ALS (Allocation Logement à caractère Social). Pour cela il faut déposer une demande à la caisse d'allocation familiale dont tu dépends (pour la connaître : 36.15 CAF).

### DOIS-TU T'INSCRIRE À LA SÉCU ÉTUDIANTE ?

OUI si tu as plus de 20 ans ou si tu les auras dans l'année, avant le 30/9/93.

## Les Adresses utiles

**Le C.R.O.U.S.** : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Ne pas hésiter à s'y rendre pour tout problème de logement, travail, finances... Il y a un C.R.O.U.S. par académie.

**C.I.D.J.** : Centre information documentation jeunesse, peut vous donner des offres de logements, de travail... Il en existe un dans chaque département. 101, quai Branly, 75015 Paris.

Et naturellement l'**UNEF** : 52, rue Ed. Pailleron 75019 Paris.  
Tél. : 42 45 84 84

# EXCLUSIF

Tout ce  
de remises en  
de l'échec et de  
Le guide

# LE PALMARES 9

# DES Z NJUST

## 1 La galère des petits boulots

55 % d'étudiants se salarient pour financer leurs études. Des petits boulots Mac Do au travail à mi-temps en passant par le job du week-end, c'est moins de temps pour les études et moins de chance de réussir. Incontestablement, les petits boulots méritaient d'occuper la première place au palmarès de la sélection sociale.

## 2 Le scandale des cités-U :

2 demandes de logement universitaire sur 5 sont rejetées (une palme d'honneur au CROUS de Créteil qui en refuse 6 sur 7 !). Chaque année, plus de 200 000 demandes essuient un refus. A ceux-là, on propose soit des logements avec possibilité d'APL, le loyer revient alors entre 900 et 1500 F, plus les charges ; soit des studios de standing (Eurostudines...) à 2000 F et plus ! Notre sommeil n'est vraiment pas donné.

## 3 Coup d'esbrouffe sur les restos-U

Le ticket de resto-U : de 11,50 à 12,50 F cette année. "Une pause de l'augmentation de la contribution des étudiants à cette prestation"

dit le CNOUS ! Pourtant c'est un franc de plus qui sort de notre poche pour chacun des "délicieux" repas du resto-U !

La subvention du gouvernement quant à elle... diminue !

En avril 91, le ministre avait promis (et signé !) le retour à la parité Etat/étudiant sur le prix du ticket. Force est de constater qu'on en est bien loin ! Faisons un petit exercice mathématique (simple, rassurez-vous) : 437 200 millions de francs (c'est la subvention de l'Etat) divisés par 64 036 millions (nombre de

repas prévus pour 92/93) = 6,82 F par repas.

L'an dernier, la part de l'Etat s'élevait à 6,88 F ! L'évolution de la subvention ne suffit même pas à compenser l'évolution du nombre de repas ! Pourtant, la parité, ce serait 10 F chacun, non ?

## 4 Le racket des prêts bancaires :

On nous avait promis l'augmentation des bourses, on a eu l'augmentation... des prêts étudiants. La



qui relève de l'aide sociale est l'objet cause sans précédent. C'est à l'origine abandon d'un grand nombre de jeunes. le l'étudiant a rassemblé une sélection des plus mauvais coups.

2

# AIDES SOCIALES



belle idée que de faire payer leurs études aux étudiants eux-même : face au coût des études de plus en plus pesant, à ceux qui ne s'en sentent pas (une grande majorité hélas) on propose de s'endetter. Au dire même du gouvernement, 25 % des étudiants auraient besoin d'une aide financière. Mais au rythme actuel, ces 25 % seront atteints dans 20 ans... Une palme spéciale quand même

(et compte tenu de la situation) pour l'une des dernières escroqueries en date : le nouvel aménagement des barèmes des bourses a permis à l'Etat de réaliser l'an dernier une économie de 85 millions de francs !

tenues. Dans son plan social étudiant, Jospin avait promis la carte orange et les transports en commun à 50 % pour les étudiants dès 1992. On arrive en 93 : le prix du transport reste une des principales dépenses dans le budget des étudiants. ■

## 5 Le calvaire des transports

Les transports en commun : la palme d'or des promesses non-

# AIDES D'URGENCE À GAGNER

Impossibilité de joindre les deux bouts en fin de mois, pas de fric pour payer les frais d'inscription, bourse en retard alors qu'il faut s'acquitter du loyer en cité... L'argent existe pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

Pour la plupart d'entre nous la question financière, à un moment ou à un autre, si ce n'est de manière permanente, est un frein à la poursuite de nos études. Trop souvent, cela se traduit par l'abandon. Et pourtant des millions de francs croupissent dans chaque fac. Financé par les étudiants au travers d'un prélèvement de 40 Francs (ou plus) compris dans les frais d'inscription, le "Fonds d'amélioration de la vie étudiante" est géré par les

"Commissions sociales d'établissement". Cet argent devrait pouvoir être débloqué à tout moment pour des aides urgences.

### Des millions de francs disponibles

Ainsi à Lille I, il sert à exonérer des droits d'inscription des étudiants non boursiers... A Bordeaux, des allocations ont été arrachées l'an dernier. Mais dans la plupart des cas, ce fonds d'amélioration est utilisé à autre chose (service d'inscription par

Minitel à Aix-Marseille I, par exemple). Il est déjà inadmissible que l'on fasse financer l'aide sociale par les étudiants eux-même, ça l'est d'autant plus quand cet argent sert à combler le manque de moyens. Dès la rentrée avec des bureaux de lutte pour l'obtention des bourses mis en place par l'UNEP dans chaque fac, gagnons à ce que les caisses du fonds social soient utilisées pour des aides d'urgence aux étudiants. ■

## L'EUROPE DE LA HAINE ORDINAIRE

Aujourd'hui, en France, le Front National recueille 14 % des suffrages. En Belgique, en Allemagne, en Italie et en Espagne, les extrêmes droites commencent à peser sur les instances locales, régionales ou même nationales.

TEMOIGNAGE CHRÉTIEN

### EXTREMES DROITES

#### L'EUROPE DE LA HAINE ORDINAIRE

A COMMANDER (28 F) à T.C. B.P. 63, 77932 PERTHES CEDEX. Tél (1) 42.46.37.50.P.424

Joindre impérativement le chèque à la commande

publicité

D'où viennent ces extrémistes ? Qui sont-ils et comment agissent-ils ? Comment résister ? Dans ce hors-série, Témoignage Chrétien répond à ces questions.

## Les Adresses utiles

**CONSEILS PRATIQUES**  
(renseignements fournis par l'Agence Française de Lutte contre le Sida).

### Comment utiliser les préservatifs ?



Ouvrez délicatement l'emballage individuel par le milieu dans le sens de la largeur ou au niveau de l'encoche.



Le préservatif doit être mis en place avant le contact entre les organes génitaux ou la bouche et l'anus. Pincer avec les doigts le réservoir ou l'extrémité pour chasser l'air. Placez ou faites placer le préservatif sur le sexe en érection.



Déroulez le préservatif aussi loin que possible sur le sexe. S'il ne se déroule pas bien, ne forcez pas. Jetez le et prenez en un autre.



Avant la fin de l'érection, retirez vous en retenant le préservatif à la base du sexe. Ainsi, vous éviterez de le perdre.



Un seul endroit pour le jeter après l'avoir noué : la poubelle.

### C'est important :



Tous les préservatifs vendus en France subissent un contrôle de qualité (norme NF) défini selon des critères stricts.

Vérifiez que la date limite d'utilisation n'est pas dépassée.

Il est mieux de les choisir lubrifiés. S'ils ne le sont pas, pensez à acheter un lubrifiant spécial en Pharmacie. Ne pas utiliser des corps gras, mais des gels solubles à l'eau.



Les préservatifs sont solides, mais ils n'aiment ni les ongles, ni les dents, ni les objets coupants.

**Un préservatif ne sert qu'une fois.** Utilisez un nouveau préservatif pour chaque nouveau rapport.

Si vous n'avez jamais utilisé de préservatif, vous pouvez faire un essai seul pour être à votre aise. Ce geste deviendra facile et fera vite partie de vos jeux amoureux.

Les préservatifs doivent être à portée de main, mais il faut les conserver à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

**Le préservatif protège du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles ; c'est aussi un contraceptif.**

publicité

### Où l'acheter ?

En pharmacie, dans une grande surface, dans un distributeur automatique. Vous pouvez aussi vous les procurer par minitel ou par correspondance.

"C'est ma première surprise-partie!"



Thomas, préservatif dans tous ses états.

# COUVREZ-VOUS EN TOUTE SÉRIOSITÉ

**E**nfin l'été ! Après une dure année, lycéens qui viennent de passer le Bac ou étudiants après les exams, tout le monde aspire à partir en vacances.

Or l'été, c'est bien connu, loin des problèmes quotidiens, des devoirs, de la famille, est la période durant laquelle les jeunes ont une vie sexuelle plus riche.

Pourtant un jeune sur 2 connaît ses premières expériences sexuelles sans moyen contraceptif.

Une étude réalisée par Reasearch international en janvier 92 pour l'agence française de lutte contre le sida, révèle que ce sont les jeunes de 18 à 24 ans qui sont les utilisateurs les plus occasionnels de préservatifs.

### Folle jeunesse insouciant !

Ayant débuté sa vie amoureuse en même temps que l'apparition du sida, cette population est pourtant celle qui se sent le moins concernée. Ainsi seulement 63 % des 18-24 ans déclarent avoir modifié

Il protège de tout, sauf de l'amour. Les campagnes de sensibilisation commencent à changer les habitudes des jeunes. (photo © M-N Bertrand)

leur comportement vis-à-vis des préservatifs, contre 72 % des 25-34 ans et 73 % des 35-55 ans.

Pire encore, c'est parmi la tranche la plus jeune que les tests de dépistage du sida sont le moins effectués. Pourtant, et contrairement, c'est également parmi eux que l'attitude face au préservatif est la plus banalisée. Les freins évoqués sont plus de l'ordre de la perte de sensualité et porte sur le côté "artificiel-désagrément" du produit.

### Utilisateur, qui es-tu ?

L'utilisateur est jeune (33 % ont entre 18 et 24 ans). De sexe masculin (58 %), célibataire (52 %), citadin (38 %), multipartenaire (56 %). 55 % des filles achètent elles-mêmes leurs préservatifs.

Selon l'enquête de l'agence, l'ensemble des utilisateurs manifeste un fort besoin de conseils ; beaucoup souhaiteraient trouver des préservatifs dans des lieux plus divers. C'est ainsi que les Etudiants d'Amiens, ont obtenu l'installation de distributeurs dans l'enceinte de l'université.



**Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le préservatif... sans jamais oser l'utiliser.**

# 7-VOUS AISON



### L'Etat se dégonfle.

Depuis 1982, les plannings familiaux sont placés sous la responsabilité des Conseils Généraux. Certains départements en sont dépourvus, bien qu'ils perçoivent une subvention à cet effet. Subvention peau-de-chagrin, d'ailleurs, puisque l'argent investi est en baisse, en francs constants depuis le milieu des années 80.

Seule, l'IVG reste sous le contrôle de l'Etat. Récemment, le premier ministre faisait interdire une campagne en faveur des préservatifs pour les jeunes. Campagne pourtant lancée par les ministères de l'Education Nationale et de la Santé, en liaison avec diverses associations, dont le mouvement français pour le planning familial. Une interdiction qui pue l'ordre moral.

Piutôt que de ne pas rembourser les pilules les mieux adaptées et certains stérilets, de songer à ne plus rembourser les IVG, l'Etat ferait mieux de se donner les moyens de rembourser à 100 % tous les moyens de contraception, y compris les préservatifs, et pourquoi pas, d'investir dans la mise en place de points-santé dans chaque université avec consultations et dépistage du sida anonyme et gratuit. ■

### Les Adresses utiles

**Centre français d'éducation pour la santé (CFES)**, 2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves, Tél. : (1) 46.45.45.00

**Mouvement français planning familial**, 4 square Saint Irenée, 75011 Paris, Tél. : (1) 48.07.29.10

**Agence française de lutte contre le Sida**, immeuble le Berry, 2 rue Auguste Comte, 92170 Vanves, numéro vert : sida service, service anonyme et gratuit : 05.36.66.36

## Scoop

## OPA SUR LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

**Alors que les étudiants restreignent de façon drastique leurs dépenses de santé, une enquête officielle révèle qu'ils financent en partie le déficit de la sécu. Le Guide de l'Étudiant révèle le scandale.**

Entre 150 et 450 millions de francs. C'est ce qui est prélevé chaque année dans la poche des étudiants par la sécurité sociale, non pas pour financer leurs propres soins, mais pour "combler" le déficit de la sécu. Un comble en effet. Devant le coût exorbitant de la sécu étudiante (800 francs en 91), et des mutuelles (de 600 à 2 000 francs par an en fonction du niveau de couverture), les étudiants font de plus en plus de sacrifices sur leurs dépenses de santé. Economies oblige. A tel point que près d'un assuré social étudiant sur deux renonce à souscrire une mutuelle complémentaire et, du même coup, réfléchit à deux fois avant d'aller chez le médecin.

Ainsi, la consommation médicale moyenne de l'assuré social étudiant ne s'établit plus qu'à 1 291 francs par an, tandis que ses dépenses, elles, évoluent entre 1 400 et 2 800 francs par an (source : "La Lettre", bulletin mensuel de la Mutuelle Nationale des Étudiants de France, N° 16 - Mai 92). Un véritable racket s'opère ainsi chaque année sur une catégorie de jeunes déjà durement frappée par la sélection sociale.

### Les Rapetout de la protection sociale

A l'origine de ce scandale, le désengagement financier de l'Etat. En effet, depuis 1985, la sécu étudiante n'est plus subventionnée par l'Etat, et les mutuelles étudiantes deviennent des

boîtes à fric. La MNEF, par exemple, pratique désormais des contrats à plusieurs vitesses selon les moyens de l'étudiant. Cette politique n'est d'ailleurs pas étrangère à la désaffection de ses adhérents. Aujourd'hui, la MNEF tente de se rattraper et cherche à faire payer la sécu aux étudiants dès l'âge de 18 ans (au lieu de 20 ans aujourd'hui). L'Etat bien sûr, se réjouit d'une telle campagne : par ici les gros sous ! Mais attention, ni l'Etat, ni les mutuelles rapetout ne passeront encore une fois au-dessus de nos têtes. Cette fois-ci, ils vont prendre leur claque, car les étudiants ne sont pas prêts à se laisser faire. ■



Quelques uns des centres de dépistage du sida anonymes et gratuits des villes universitaires :

|                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>06 ALPES MARITIMES :</b><br>Dispensaire anti-vénérien, 2 rue Edouard Berni, Nice, tél. : 93.85.12.62                                                                                                 | <b>38 ISERE :</b><br>Centre dpt Santé, 23 avenue Albert ler de Belgique, Grenoble, tél. : 76.87.62.40                                                                                                                                            | <b>75 PARIS :</b><br>Hôpital Lariboisière, service de médecine interne, 2 rue A. Paré, 75010 Paris, tél. : 42.78.55.53 et 42.80.62.33 p.2120<br>Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, Salpêtrière, médecine interne, 75013 Paris<br>Centre de dépistage de la ville de Paris, centre médico-social, 3/5 rue de Ridder, 75014 Paris, tél. : 45.43.83.78<br>Centre médico-social, 218 rue de Belleville, 75020 Paris, tél. : 47.97.40.49<br>et 2 rue du Figuier, 75004 Paris, tél. : 42.78.55.53 |
| <b>13 BOUCHES DU RHONE :</b><br>Dispensaire central, 39 rue Francis de Pressensac, Marseille, tél. : 91.90.11.24<br>CH d'Aix en Provence, service d'hémo-oncologie, Aix-en-Provence, tél. : 42.33.50.46 | <b>42 LOIRE :</b><br>Hôpital de Bellevue, service maladies infectieuses, pavillon I bis, Saint-Etienne, tél. : 77.42.77.22                                                                                                                       | <b>76 SEINE MARITIME :</b><br>CHR Hôpital Charles Nicolle, service des maladies infectieuses, Rouen, tél. 35.08.81.81                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>14 CALVADOS :</b><br>Dispensaire anti-vénérien, Place Felix Eboué, Caen, tél. : 31.84.81.70                                                                                                          | <b>44 LOIRE ATLANTIQUE :</b><br>CHR Nantes, service de dermatologie, Nantes, tél. : 40.48.33.33                                                                                                                                                  | <b>83 VAR :</b><br>Dispensaire anti-vénérien, avenue Lazare Camot, Toulon, tél. : 94.89.20.20 P376                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>21 COTE D'OR :</b><br>Dispensaire anti-vénérien, 1 rue Nicolas Berthot, Dijon, tél. : 80.73.81.81                                                                                                    | <b>45 LOIRET :</b><br>CHR Orléans la Source, service des maladies infectieuses, Orléans, tél. : 38.51.43.61                                                                                                                                      | <b>86 VIENNE :</b><br>CHR, service des maladies infectieuses, Poitiers, tél. : 49.44.44.22                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>25 DOUBS :</b><br>Dispensaire anti-vénérien, 15 avenue Desfont Rochereau, Besançon, tél. : 81.60.80.88                                                                                               | <b>49 MAINE ET LOIRE :</b><br>CHR d'Angers, service consultations externes et dermatologie, Angers, tél. : 41.88.69.51 p.3419                                                                                                                    | <b>87 HAUTE VIENNE :</b><br>Hôpital universitaire Dupuytren, service de la médecine interne A, Limoges, tél. : 55.05.66.52                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>29 FINISTERE :</b><br>CH de Brest, service de réanimation médicale, Brest, tél. : 98.22.33.33                                                                                                        | <b>59 NORD :</b><br>Centre de prophylaxie des MST, 26 rue d'Inherman, Lille, tél. : 20.54.57.73                                                                                                                                                  | <b>91 ESSONNE :</b><br>Dispensaire d'hygiène sociale, 35 bis avenue Max Dormay, tél. : 69.20.88.87<br>Massy Verrières et dispensaire anti-vénérien, 1 rue Pierre Semard, Corbeil Essonne, tél. : 64.96.02.49                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>31 HAUTE GARONNE :</b><br>CH La Grave, Dispensaire anti-vénérien, Place Lange, Toulouse, tél. : 61.59.11.33 p.7205                                                                                   | <b>64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES :</b><br>CH dispensaire anti-vénérien, Pau, tél. : 59.32.84.30                                                                                                                                                        | <b>92 HAUTS DE SEINE :</b><br>Dispensaire d'hygiène sociale, 19 rue Louis Castel, Gennevilliers, tél. : 47.93.03.24                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>33 HÉRAULT :</b><br>Hôpital Saint Charles, consultation dpt des MST, Montpellier, tél. : 67.33.99.50                                                                                                 | <b>66 PYRÉNÉES ORIENTALES :</b><br>Dispensaire anti-vénérien, 25 rue de la petite monnaie, Perpignan, tél. : 68.35.40.25                                                                                                                         | <b>93 SEINE SAINT DENIS :</b><br>CH de Saint Denis, consultation médecine spécialisée, Saint Denis, tél. : 42.35.60.67<br>Hôpital Avicenne, consultation des MST, 125 rue de Stalingrad, tél. : 48.30.20.44 et 48.95.51.72                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>35 ILE ET VILAINE :</b><br>CHR de Pontchaillou, bloc des urgences, Rennes, tél. : 99.28.43.02                                                                                                        | <b>67 BAS RHIN :</b><br>Hospices civils de Strasbourg, Clinique de dermatologie, Strasbourg, tél. : 88.36.71.11                                                                                                                                  | <b>94 VAL DE MARNE :</b><br>CH intercontinental, consultation de médecine interne, Créteil, tél. 48.98.91.80                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>37 INDRE ET LOIRE :</b><br>Dispensaire dpt polyvalent, 7 rue A. Fleming, Tours, tél. : 47.61.81.05 p.461 et 474                                                                                      | <b>69 RHONE :</b><br>Hôtel Dieu porte 17, dispensaire anti-vénérien, Lyon, tél. : 78.42.29.26<br>et Hôpital Hotel Dieu, unité Sainte Marie, Lyon, tél. : 78.42.70.80 P2820<br>et l'Hôpital Edouard Herriot, pavillon P, Lyon, tél. : 72.34.46.86 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                         | <b>72 SARTHE :</b><br>CH du Mans, service de dermatologie, pavillon duperrat, Le Mans, tél. : 43.24.13.22 p.33338                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

de bouche  
 ► Quelle est la différence entre une personne séropositive et une personne malade du sida ?  
 ► Est-il vrai que les traitements du sida font des progrès ?  
 ► Quelles sont les pratiques sexuelles sans risque ?  
 ► A quoi sert un test de dépistage ?  
 ► Est-il vrai que l'on sait éviter les maladies graves liées au sida ?  
 ► Comment se protéger du sida par le virus

▼  
**SIDA INFO SERVICE :**  
**05.36.66.36.**  
**24 h/24. Appel gratuit.**  
**On vous écoute et on vous répond.**

publicité

J'EN CONNAIS QUI  
SE METTENT EN QUATRE  
POUR MA SANTE...



POUR EN SAVOIR PLUS SUR UNE VRAIE  
 MUTUELLE  
 POUR LA PROTECTION-SANTÉ DES  
**ETUDIANTS**  
 RETOURNER CE COUPON À:  
 MUTUELLE FAMILIALE  
 10 RUE DIEU, 75010 PARIS.  
 NOM ..... PRÉNOM.....  
 ADRESSE.....  
 FACULTE.....

- 1 AVEC EUX  
JE PEUX  
ME SOIGNER  
SANS AVANCER  
D'ARGENT...
- 2 AVEC EUX  
MA SANTE  
N'EST PAS TRAITÉE  
COMME  
UNE MARCHANDISE!
- 3 AVEC EUX  
J'AI UNE BONNE  
COUVERTURE  
ET C'EST ABORDABLE!
- 4 ET EN PLUS  
ILS SONT  
SYMPAS...

... COMME MOI...!



# S.O.S. RENTRÉE!



**A J I R**

ANTENNE JEUNE D'INFORMATION ET DE RENCONTRES

**Numéro Vert 05 24 24 94**  
APPEL GRATUIT

POUR T'AIDER  
DANS TES  
DÉMARCHES...

... ET FAIRE  
RESPECTER  
TES CHOIX!

SCII 46 15 07 00/NECOM 46 15 07 24

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE



2, RUE DE MESLY 94 400 CRÉTEIL

# où trouver l'UNEF

**Siège National**  
**42.45.84.84**

## PARIS

**Paris I :** Association Générale des Etudiants de Tolbiac Paris I AGET-UNEF Paris I 90 rue Tolbiac Tél : 40.77.19.38 Salle B 1104 et B 1105

**Paris II :** 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

**Paris III :** UNEF-CENSIER 13 rue de Santeuil - 75231 Paris salle 316 Tél : 45.87.40.96

**Paris IV :** Association Générale des Etudiants de Clignancourt UNEF Paris IV 2 rue Francis de Croisset, salle 500 - 75018 Paris salle 501 Tél : 42.45.84.84 ou 18 rue de la Sorbonne - 75005 Paris

**Paris V :** UNEF 10 rue Pierre Larousse - 92240 Malakoff Tél : 42.53.54.92

**Paris VI-VII :** UNEF Jussieu Boite 217 24 Place Jussieu - 75005 Paris Tél : 44.27.68.36

**Paris VIII :** Association Générale des Etudiants de Saint-Denis AGES-UNEF Local B 144, 2 rue de la Liberté - 93200 Saint-Denis Tél : 49.40.65.31

**Paris IX :** Association Générale des Etudiants de Paris IX - 52 rue E. Pailleron 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

**Paris X :** Association Générale des Etudiants de Nanterre AGEN-UNEF Université de Paris Nanterre 200 avenue de la République - 92001 Nanterre Cedex salle F 307 Tél : 40.97.76.72

**Paris XI :** Association Générale des Etudiants d'Orsay AGEQ-UNEF Université de Paris Sud - 91405 Orsay (près Bures Nord) Bâtiment 340 Tél : 69.41.76.81

**Paris XII :** UNEF P XII - 38 avenue Dider 92110 La Mennecy - Tél : 49.76.80.44

**Paris XIII :** Association Générale des Etudiants de Paris Nord AGEPN UNEF avenue Jean Baptiste

Clément 93430 Villetaneuse salle D 101 Tél : 49.40.35.20

**I.E.P. :** UNEF 27 rue Saint Guillaume 75341 Paris Cedex 07 Tél : 45.49.50.50 Poste 58.77

**ARCHI :** Association des Etudiants en Architecture, AEA-UNEF 148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris Tél : 42.45.84.84

**UNEF Santé :** Faculté de Médecine Pitié 91 boulevard de l'Hôpital - 75634 Paris Cedex 13 - COOP UNEF Local sous-sol du 91

**Inaleco :** 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

**Prépa :** 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

**Cergy-Pontoise :** 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

**EHESS :** 52 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris Tél : 42.45.84.84

**Clermont Ferrand :** UNEF 49 boulevard Gergovia BP 32 - 63001 Clermont Ferrand

**Dijon :** Union Générale des Etudiants de Dijon UGED UNEF Résidence-U Montmarard, Pavillon Rambeau 1er étage - 21100 Dijon Tél : 80.39.69.56

**Grenoble :** Association Générale des Etudiants de Grenoble AGEQ UNEF Université III salle U 02 BP 55 - 38406 Saint Martin D'Herès Tél : 76.51.65.55

**Lannion :** AGEUR UNEF 6 rue G. Berger - 34031 Rennes Tél : 99.33.51.78

**Le Havre :** UNEF IUT Place Robert Schuman - 76077 Le Havre

**Le Mans :** Association Générale des Etudiants du Maine AGEM UNEF Université du Maine route de Laval BP 535 - 72017 Le Mans Cedex

**Lille :** Association Générale des Etudiants de Lille AGEL UNEF Université des Sciences et Techniques de Lille 1 cité scientifique - Br M Salle 004 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 20.43.66.50

**Limoges :** Association Générale des Etudiants de Limoges AGEL UNEF

**Montpellier :** Union Générale des Etudiants de Montpellier UGEN UNEF Fac de Lettres Montpellier III Route de Mende - 34000 Montpellier - Tél : 67.14.23.10

**Mulhouse :** Association Générale des Etudiants de Mulhouse AGEM UNEF Fac de Lettres Université de Haute Alsace 2 rue des Frères Lumière - 68093 Mulhouse Cedex -

**Nancy :** Association Générale des Etudiants de Nancy AGEN UNEF 23 boulevard Albert ler - 54000 Nancy - Tél : 83.91.21.44 et 83.96.59.92

**Nantes :** Association Générale des Etudiants de Nantes AGEN UNEF Fac de Droit rue de la Sensive du Terre - 44000 Nantes -

**Nice :** Union Générale des Etudiants de Nice UGEN UNEF Foyer UNEF Sciences Université Parc Valrose - 06034 Nice - Tél : 93.37.54.78

**Orléans :** Union Générale des Etudiants de La Source UGES UNEF Fac de Sciences - 45017 Orléans Cedex 02

**Pau :** UNEF Pau faculté de Lettres avenue du Doyen Poplawski - 64000 Pau -

**Périgueux :** FAEB UNEF Université Bordeaux II 146 rue Les Saignat - 33000 Bordeaux -

**Perpignan :** Union Générale des Etudiants de Perpignan UGEP UNEF 50 avenue de la Ville Neuve Bt A - 66023 Perpignan Cedex - Tél : 68.50.77.93

**Poitiers :** Union Générale des Etudiants de Poitiers UGEP UNEF Bt de Math 4 à avenue du Recteur Pineau - 86000 Poitiers - Tél : 49.46.01.70

**Reims :** Association Générale des Etudiants de Reims AGER UNEF fac de Lettres 5 è rue Pierre Taittinger - 51000 Reims

**Rennes :** Association Générale des Etudiants des Universités de Rennes AGEUR UNEF 6 avenue G. Berger - 34031 Rennes - Tél : 99.33.51.78

**Rouen :** Association Générale des Etudiants de Rouen AGER UNEF Boulevard De Broglie - 76130 Mont Saint Aignan - Tél : 35.07.72.79

**Saint Etienne :** Union Générale des Etudiants de Saint Etienne UGESE UNEF 2 rue Tréfilerie - 42023 Saint Etienne Cedex - Tél : 77.42.16.27

**Strasbourg :** Association Générale des Etudiants UNEF Strasbourg Salle 011 Bt 5 22 rue Descartes - 67084 Strasbourg.

**Toulouse :** Association Générale des Etudiants de Toulouse AGET UNEF 15 rue des Lois - 31000 Toulouse - Tél : 61.50.45.08

**Toulon :** Association Générale des Etudiants de Toulon AGET UNEF Université Parc valrose Foyer UNEF Sciences - 06034 Nice -

**Tours :** AGET UNEF Université François Rabelais 3 rue des Tanneurs - 37041 Tours Cedex -

**Valenciennes :** UNEF Bt M1 Cit Scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq - Tél : 20.43.66.50

## PROVINCE

**Aix :** Union Générale des Etudiants Auxois UGEA UNEF Local 106 B fac de Lettres avenue Robert Schumann 13100 Aix En Provence Tél : 42.59.99.30 poste 506

**Albi :** AGET UNER 15 rue des Lois - 31000 Toulouse - Tél : 61.50.42.50 poste 508

**Amiens :** UNEF fac de Lettres Campus Chemin du Thil - 80044 Amiens - Tél : 22.82.73.14

**Angers :** Union Générale des Etudiants d'Angers UGEA UNEF Fac de Droit boulevard Beaussier Belle Beille 49000 Angers

**Angoulême :** UGEP UNEF 40 avenue du Recteur Pineau 86000 Poitiers

**Avignon :** UGEA UNEF Local 106 bd Fac de Lettres avenue Robert Schuman 13100 Aix En Provence.

**Besançon :** Association Générale des Etudiants de Besançon AGEB UNEF Cité Carnot Qual Veil Picart Local 5 - 25000 Besançon

**Bordeaux :** Domaine universitaire de Bordeaux III UNEF - 33405 Talence

**Brest :** Association Générale des Etudiants de Brest AGEB UNEF Fac de Lettres avenue Gorgeau - 29200 Brest Tél : 98.31.63.68

**Caen :** Association Caennaise des Etudiant ACE UNEF Université de Caen - 14032 Caen Tél : 31.45.55.00 poste 33 60

**Chamberry :** AGEQ UNEF Université III salle H 02 BP 55 - 38406 Saint Martin D'Herès Tél : 76.51.65.55

**Clermont Ferrand :** UNEF 49 boulevard Gergovia BP 32 - 63001 Clermont Ferrand

**Dijon :** Union Générale des Etudiants de Dijon UGED UNEF Résidence-U Montmarard, Pavillon Rambeau 1er étage - 21100 Dijon Tél : 80.39.69.56

**Grenoble :** Association Générale des Etudiants de Grenoble AGEQ UNEF Université III salle U 02 BP 55 - 38406 Saint Martin D'Herès Tél : 76.51.65.55

**Lannion :** AGEUR UNEF 6 rue G. Berger - 34031 Rennes Tél : 99.33.51.78

**Le Havre :** UNEF IUT Place Robert Schuman - 76077 Le Havre

**Le Mans :** Association Générale des Etudiants du Maine AGEM UNEF Université du Maine route de Laval BP 535 - 72017 Le Mans Cedex

**Lille :** Association Générale des Etudiants de Lille AGEL UNEF Université des Sciences et Techniques de Lille 1 cité scientifique - Br M Salle 004 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 20.43.66.50

**Limoges :** Association Générale des Etudiants de Limoges AGEL UNEF

**Montpellier :** Union Générale des Etudiants de Montpellier UGEN UNEF Fac de Lettres Montpellier III Route de Mende - 34000 Montpellier - Tél : 67.14.23.10

**Mulhouse :** Association Générale des Etudiants de Mulhouse AGEM UNEF Fac de Lettres Université de Haute Alsace 2 rue des Frères Lumière - 68093 Mulhouse Cedex -

**Nancy :** Association Générale des Etudiants de Nancy AGEN UNEF 23 boulevard Albert ler - 54000 Nancy - Tél : 83.91.21.44 et 83.96.59.92

**Nantes :** Association Générale des Etudiants de Nantes AGEN UNEF Fac de Droit rue de la Sensive du Terre - 44000 Nantes -

**Nice :** Union Générale des Etudiants de Nice UGEN UNEF Foyer UNEF Sciences Université Parc Valrose - 06034 Nice - Tél : 93.37.54.78

**Orléans :** Union Générale des Etudiants de La Source UGES UNEF Fac de Sciences - 45017 Orléans Cedex 02

**Pau :** UNEF Pau faculté de Lettres avenue du Doyen Poplawski - 64000 Pau -

**Périgueux :** FAEB UNEF Université Bordeaux II 146 rue Les Saignat - 33000 Bordeaux -

**Perpignan :** Union Générale des Etudiants de Perpignan UGEP UNEF 50 avenue de la Ville Neuve Bt A - 66023 Perpignan Cedex - Tél : 68.50.77.93

**Poitiers :** Union Générale des Etudiants de Poitiers UGEP UNEF Bt de Math 4 à avenue du Recteur Pineau - 86000 Poitiers - Tél : 49.46.01.70

**Reims :** Association Générale des Etudiants de Reims AGER UNEF fac de Lettres 5 è rue Pierre Taittinger - 51000 Reims

**Rennes :** Association Générale des Etudiants des Universités de Rennes AGEUR UNEF 6 avenue G. Berger - 34031 Rennes - Tél : 99.33.51.78

**Rouen :** Association Générale des Etudiants de Rouen AGER UNEF Boulevard De Broglie - 76130 Mont Saint Aignan - Tél : 35.07.72.79

**Saint Etienne :** Union Générale des Etudiants de Saint Etienne UGESE UNEF 2 rue Tréfilerie - 42023 Saint Etienne Cedex - Tél : 77.42.16.27

**Strasbourg :** Association Générale des Etudiants UNEF Strasbourg Salle 011 Bt 5 22 rue Descartes - 67084 Strasbourg.

**Toulouse :** Association Générale des Etudiants de Toulouse AGET UNEF 15 rue des Lois - 31000 Toulouse - Tél : 61.50.45.08

**Toulon :** Association Générale des Etudiants de Toulon AGET UNEF Université Parc valrose Foyer UNEF Sciences - 06034 Nice -

**Tours :** AGET UNEF Université François Rabelais 3 rue des Tanneurs - 37041 Tours Cedex -

**Valenciennes :** UNEF Bt M1 Cit Scientifique - 59650 Villeneuve d'Ascq - Tél : 20.43.66.50



**Etre plus nombreux, c'est être plus forts pour se défendre**  
**Rien n'est plus efficace que de s'organiser pour gagner**  
**MOI AUSSI, JE REJOINS L'UNEF**

Nom ..... prénom .....

adresse .....

..... Téléphone .....

Université\* ..... Filière\* .....

\* J'ai mon inscription dans cette fac .....  Je veux gagner mon inscription dans cette fac .....

**Bulletin à découper ou à reproduire et à renvoyer à**  
**UNEF • 52, rue E. Pailleron • 75019 Paris**

# S'organiser c'est être plus fort...



## “ POUR TE DÉFENDRE ”

Le projet Jospin est tombé, on a gagné. Quelle claque pour ceux qui veulent sacrifier nos études. Et maintenant il faut que la fac change.

## “ POUR FAIRE RESPECTER TES DROITS ”

Droit de choisir nos études, droit à une formation moderne et de qualité, droit à la justice sociale, droit à l'égalité... c'est ça être citoyen à l'Université.



## “ POUR RÉUSSIR TES ÉTUDES ”

Lutter contre l'échec c'est augmenter les bourses, c'est la gratuité des études, c'est recruter des enseignants... c'est plus de fric pour nos études.



Toi aussi rejoins

l'UNEF

unef

## Conseils Pratiques

### CONSTITUER

#### SON EMPLOI DU TEMPS

Pour constituer son emploi du temps, il faut avoir choisi des matières optionnelles, ses T.D. (ses T.P. lorsqu'il y en a). Le jeu consiste à tout faire rentrer sans que des cours chevauchent des T.D. (et réciproquement). Attention à quelques problèmes : le chevauchement de matières optionnelles et de matières obligatoires ; bien choisir ses groupes de T.D. en fonction des matières optionnelles ; si tu es salarié, attention surtout aux matières optionnelles (pour les T.D. tu peux en être dispensé).

### LES TRAVAUX DIRIGÉS

Ce sont des séances de travail qui se déroulent (normalement) par petits groupes (20 à 25 étudiants) qui ont pour but, non pas d'aborder d'autres enseignements, mais d'approfondir ce qui se fait lors des cours magistraux, pour les matières les plus importantes.

Les T.D. commencent en règle générale trois semaines à un mois après le début des cours.

Souvent les premiers T.D. suscitent une grande surprise : surtout lorsqu'on se retrouve à 50 ou 60 dans une salle de 25 où tout le travail approfondi devient impossible.

# POUR NOS IL FAUT QUE ÇA CHANG

## Rio : les riches freinent

Climat, biodiversité, développement : les USA et la Communauté européenne résistent loin des demandes urgentes. (Page 8)

# l'Humanité

## Référendum : le pouvoir craint le mécontentement

# MAASTRICHT: LA SANCTION D'UNE POLITIQUE

François Mitterrand parle d'« union sacrée » et prétend exclure la politique gouvernementale du débat. Mais l'Europe de Maastricht s'inscrit dans la politique du pouvoir dont les ravages ont pour noms chômage, recul des droits sociaux, abandon national. Roland Dumas s'en prend au « rassemblement hétéroclite » des partisans du « non » alors que le Parti socialiste participe, cette semaine, à des meetings giscardiens. Un nouveau sondage en Grande-Bretagne montre que les peuples résistent à l'Europe qu'on veut leur imposer.

(Pages 2, 3, 4, et l'éditorial de...)

Lisez la différence pour 2 francs par jour  
**« L'ABONNEMENT DÉCOUVERTE »**

UN MOIS : CINQUANTE FRANCS

Envoyez vos coordonnées à : « l'Humanité », rue Jean-Jaurès  
93528 SAINT-DENIS CEDEX

avec un chèque bancaire ou postal à l'ordre de « l'Humanité »



publicité

Cours surchargés, manque de matériel et de profs, sélection sociale, saquage aux examens, dégradation des restos, diplômes dévalorisés... N'en jetez plus ! Ce constat, chacun est en mesure de le faire et il devient, à lui seul, le fonds de commerce des écoles privées de tout poil. Mais l'université n'est pas promise indéfiniment à produire des images d'Épinal. Du mouvement contre la réforme est ressortie une certitude : si le projet que tentait de nous imposer Jospin ne pouvait convenir (voir page 5), la nécessité de réels changements à la fac se fait durement sentir. À l'heure de l'ouverture européenne, par exemple, au moment où l'apprentissage d'une langue étrangère devient incontournable, comment ne pas être révolté de devoir travailler à trois sur un seul casque dans les labos de langue, comme à Lyon II ? À Paris VIII, que penser du système qui oblige les étudiants en informatique à venir travailler la nuit sur les ordinateurs. Quand dans le même temps, les pubs pour les écoles privées fleurissent dans le métro et vous invitent à taxer 30 000 F par an pour avoir accès à un matériel « non périmé » et en suffisance, on est en droit de se demander quel avenir est réservé à l'Université. Pourtant, permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions est non seulement possible, mais c'est un droit pour lequel il faut se battre. Car c'est cela qui est moderne.

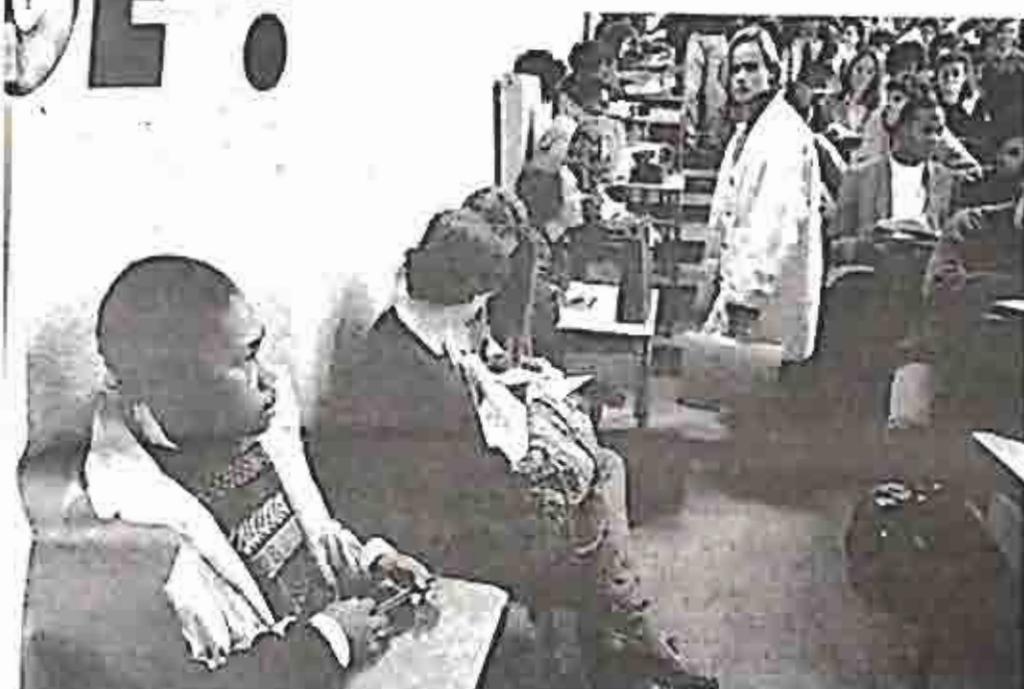
### Pour nos études, à nous de décider

Comment accepter que la fac devienne un lieu où l'on s'inscrit par dépit, que seule la chance et l'individualisme permettent de décrocher son diplôme.

Comment croire que la seule solution pour pallier au manque de moyens et pour valoriser les diplômes universitaires, ça soit la sélection à outrance. L'école publique a un autre rôle à jouer. Ce que l'État refuse de donner, à nous de l'arracher. Ce ne serait pas la première fois que l'on arrive à faire respecter notre droit à une formation de qualité : création d'une licence de communication ici, construction de nouveaux locaux là, ou encore dédoublements de cours. À tous les niveaux, les exemples sont nombreux qui montrent que même là où l'on nous affirmait « ça n'est pas possible », la lutte a payé et nous a permis d'obtenir ce que nous voulions. Alors continuons dans le même sens : chaque fois que l'on se retrouve 250 dans un amphi de 150 places, que le manque de matériel informatique est tel que l'on se voit dans l'impossibilité de présenter une UV, pourquoi ne pas nous rassembler au secrétariat de notre UFR pour exiger un dédoublement de cours et du matériel en suffisance. Un sujet d'examen se trouve être hors programme ? Pourquoi ne pas tous refuser de rendre le devoir. Une filière se voit menacée de suppression ? Pourquoi ne pas exiger, ensemble, que ses cours soient réévalués et remis au niveau des besoins actuels. C'est bien comme ça que l'on a viré le projet Jospin ; cette fois, la qualité de nos études est en jeu. Contrairement à ce que l'on tente de nous faire avaler, la fac n'est pas et ne doit pas devenir une usine à chômeurs. Des études de qualité pour tous, c'est un droit. À nous de nous faire entendre. ■

# ETUDES,

# GE !



Un amph d'AES à Montpellier : comment combattre l'échec à l'université sans améliorer les conditions d'études (photo © Georges Bartoli)

Après le retrait du projet Jospin, une question est sur toutes les lèvres : comment changer l'université ? Et surtout, quoi changer ? Pour améliorer nos formations, il faut nous écouter. Et il faut y mettre le prix.

## IUFM : RECHERCHE FORMATION QUALIFIANTE ET REMUNEREE DESEPEREMENT

Aujourd'hui tous les centres de formation aux métiers de l'éducation ont été absorbés par les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, qui assurent la formation des futurs professeurs d'écoles, de lycées, collèges et de lycées professionnels.

L'absence de moyens et l'improvisation, furent constantes l'année dernière. Avant le concours, nous avons dû cumuler préparation scientifique et préparation professionnelle. Avec l'option 1 nous devions suivre deux stages, l'un en lycée, l'autre en collège. Aucun aménagement d'emploi du temps n'était prévu pour les salariés qui durent cumuler obligation de service et assiduité aux cours.

Si les stages furent utiles, les cours de formation professionnelle générale le furent bien moins. A tel point qu'après trois séances, les deux tiers des inscrits les avaient définitivement désertés. Il

faut dire qu'un intense bourrage de crane idéologique animait les 40 heures de formation hors stage : on nous vanta, en particulier, les bien faits de la réforme Jospin...

### Seulement 8 % d'allocataires

Selon la publicité ministérielle, la création d'allocations - aides financières - était censée faciliter le recrutement des futurs enseignants. En réalité, il n'en est rien : leur nombre est trop insuffisant pour répondre aux besoins des étudiants (2 500/30 000 candidats au CAPES = 8 %). Seules les disciplines et les académies où les besoins de recrutement sont

les plus urgents en bénéficiaient. Mais l'allocation n'est pas un salaire, ce qui signifie pas de validation pour la carrière, absence de prestations sociales, absence d'indemnités.

Elle instaure l'inégalité géographique et sociale car elle est attribuée selon des critères de mérite et d'expérience pédagogique, sans tenir compte des critères sociaux.

En fait, marchant dans les pas de Jospin, Lang continue à embaucher des maîtres auxiliaires sans formation, sous payés, à contrat à durée déterminée, utilisés pour combler les postes vacants, au lieu d'enseignants formés... et mieux payés. ■

## L'UN Revendique

### L'EDUCATION

EST UNE PRIORITE NATIONALE ? CHICHE !

Pour l'IUFM il nous faut :

- amorcer les pré-recrutements après le bac dans les disciplines les plus en crise (notamment les disciplines scientifiques et techniques)
- faire des IUFM de véritables centres intégrés à l'université où la formation sera centrée sur les disciplines et leur didactique, la professionnalisation devant intervenir progressivement dès le Deug.
- maintenir du niveau scientifique exigé pour le concours, pas de coupure entre la préparation du CAPES/CAPET (technique) et l'agrégation - transformer les allocations en salaires versé pendant plusieurs années. En doubler immédiatement le nombre pour la rentrée prochaine. Ventiler ces salaires dans toutes les académies et dans toutes les disciplines
- assez des préparations "peau de chagrin" lacunaires ou sans moyens qui sont gagnées d'échec au concours. Des moyens doivent être débloqués pour matériel, TD et cours en nombre suffisant, pour embaucher des enseignants, pour des écrits et des oraux en nombre suffisant.
- revaloriser la fonction enseignante pour la rendre plus attractive: en particulier revaloriser les salaires de professeurs qui possèdent un niveau Bac + 5 (10 000 francs et non 6 500 francs minimum en début de carrière).

"Guide de l'Étudiant 92-93", numéro spécial du "Nouveau Campus" édité par l'UNEF, supplément Unef Inform CP 1142 DE 73-52 rue Edouard Peilieron 75019 PARIS - Tél: (1) 42 45 84 84. Directeur de publication: Olivier MEIER; Rédactrice en chef: Katel Corduant; ont participé à la réalisation de ce numéro: Marie-Noëlle Bertrand, Delphine Pucel, Robert Injey, Alain Pagano, Hélène Valadeau, Loïc Pan, Frédéric Hardy, Alain Gardan, David Grünberg, François Toulat, Stéphane Sahuc, Frédérique Bassino, Marie-Pierre Vieu, Laurent Frajerman; illustrations: François Toulat et Pibo; Secrétariat et Publicité: Yolande et Jennifer. Crédit photo l'Humanité-AFP-Gamma. Photocomposition, photogravure: DGC-Tour Essor-14, rue Scandicci 93500 Pantin;

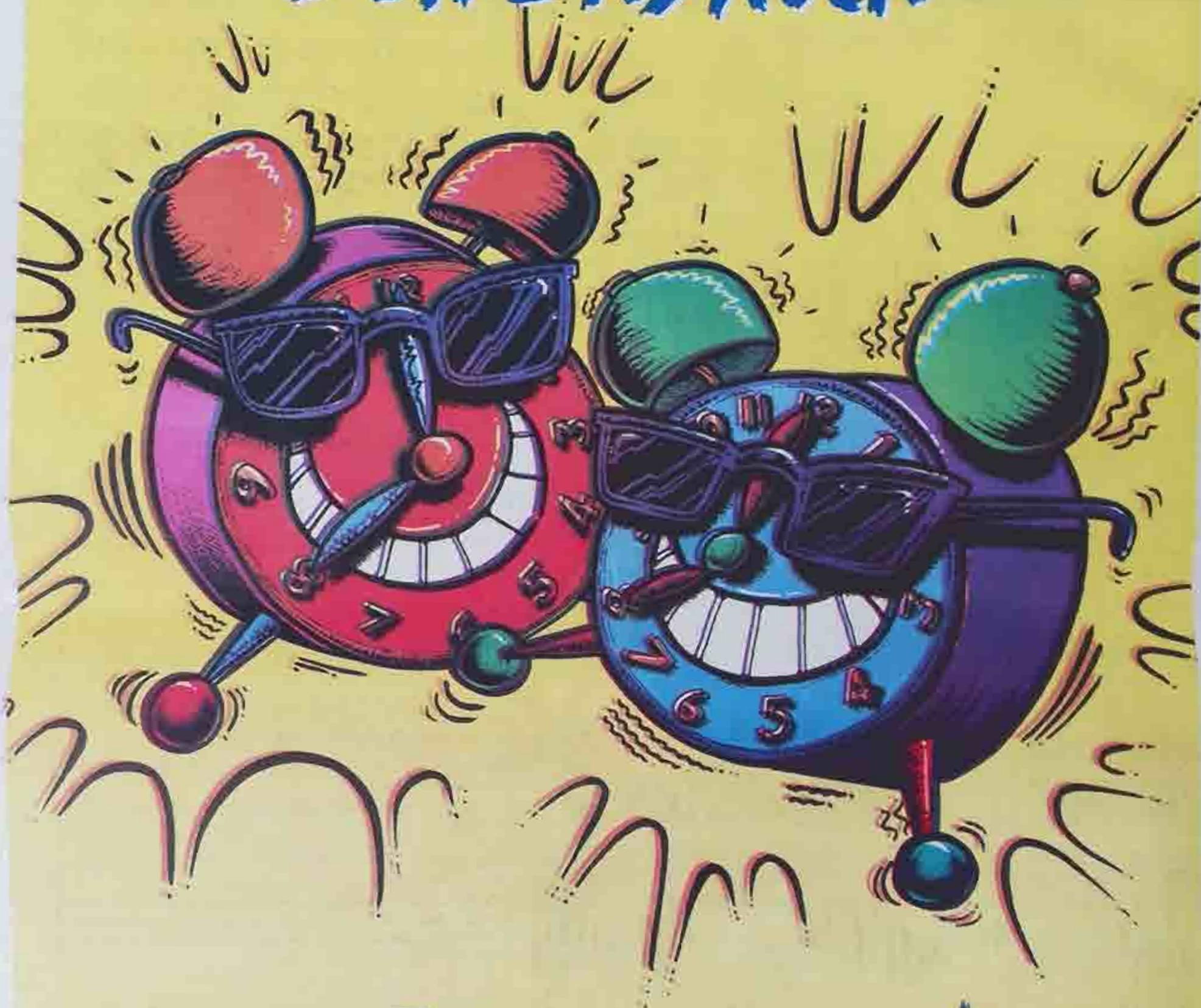
L'illustration de couverture a été réalisée par SOLE, spécialement pour le "Guide de l'Étudiant" et offert gracieusement à l'UNEF. Qu'il en soit tout particulièrement remercié.

IMPRIMERIE DE LA PRESSE  
SOCIETE NOUVELLE  
16, r. du Croissant  
75002 Paris

Travail exécuté  
par des ouvriers syndiqués



# LES ZIGOTOS LE MATIN SUR SKYROCK



PLUS DE TUBES  
MOINS DE PUB  
TOUTE LA JOURNÉE!

**SKYROCK**  
LA SUPERRADIO

LA FRÉQUENCE DE VOTRE VILLE: MINITEL 3615 CODE SKYROCK

**Les études médicales à l'heure des restrictions. Un choix désastreux pour les étudiants et pour la santé en France.**

# QUAND JE SERAI GRAND, JE SERAI DOCTEUR !

**A** l'heure actuelle, la grande mode pour la santé, tout comme pour l'université, c'est la pénurie.

Rationnement des soins, manque de personnel et de lits, limitation de la liberté de prescription des médecins. A cela s'ajoute la réforme hospitalière qui réduit les dotations publiques et pousse les établissements et les services à rechercher des ressources propres (activités plus

lucratives, accentuation du privé au sein de l'hôpital public, limitation des soins dits coûteux). Cette orientation a de graves conséquences sur la formation des médecins.

### **Les étudiants, une catégorie doublement touchée**

Les étudiants en médecine sont une cible privilégiée. En effet, un des moyens que le gouvernement a trouvé pour réduire les dépenses de santé, c'est de réduire de façon dramatique le

numerus clausus (limitation des places au concours de première année). Mais moins de premières années qui passent, c'est moins de médecins à l'avenir. C'est injuste. Notre pays n'a pas trop de médecins, des secteurs entiers (médecine scolaire, médecins du travail, différentes spécialités) et certaines régions connaissent d'importants déficits. Même la conférence nationale des doyens de médecine a adopté à l'unanimité un texte refusant la baisse du numerus clausus, et de nombreux conseils d'administration d'université ont adopté ce texte.

### **Une réforme inacceptable**

Enfin, il faut signaler qu'une réforme des études médicales est en route, qui contient des choses inacceptables : baisse du volume horaire qui risque d'amputer gravement certaines matières, comme l'anatomie, la physiologie, la physique... qui sont des matières indispensables à

l'exercice de la médecine.

Dans toutes les autres UFR, les étudiants ont gagné contre le projet Jospin parce qu'ils étaient largement organisés. En médecine aussi, organisons-nous pour riposter, rejeter ce qui ne nous convient pas et donner notre avis sur ce qu'il nous faut comme études. ■



Défendre les études médicales, c'est défendre le droit à la santé pour tous. Manifestation des jeunes infirmières de Franche-Comté, le 4 septembre 91. (photo © Pierre Pitkowitz)

## **IUP : AVENIR VERSION CNPF**

**Notre avenir ce n'est pas d'être les ingénieurs kleenex ou bic-jetables de l'an 2000.**

**C'**est pourtant ce que l'on nous réserve avec les IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés) mis en place dans quelques universités et qui, à terme, sont prévus pour accueillir 50 % des étudiants.

La professionnalisation, elle, correspond à un besoin réel : celui d'avoir une formation mieux en phase avec la réalité du monde du travail. Mais cela ne peut se réaliser à n'importe quel prix. Dans les formes envisagées par le ministère, à savoir le recours au financement privé, en abandonnant l'enseignement à des professionnels n'ayant reçu aucune formation pédagogique, on crée des formations soumises aux intérêts immédiats des seules entreprises.

### **Projet Jospin, quand tu nous tiens...**

D'ailleurs, les patrons s'en frottent les mains : Périgot, responsable du CNPF, déclarait lors du colloque université/entreprise il y a quelques mois : "Ce dont nous avons besoin ce n'est pas d'étudiants bien formés, mais d'étudiants bien adaptés". Résultat : les diplômes délivrés par les IUP, les DEUP (Diplômes d'Etudes Universitaires Professionnalisées) ne sont pas reconnus nationalement.

On nous explique que nous devons être en capacité de changer plusieurs fois de profession dans notre vie. Notre formation devrait nous le permettre. C'est pourquoi la valeur temporaire et hyper spécialisée de ces diplômes, qui nous enferment dans le labyrinthe infernal de la précarité est inacceptable. ■

# étudiants étrangers

## Conseils Pratiques

### PREMIERE INSCRIPTION DANS UNE UNIVERSITE FRANÇAISE

#### CALENDRIER DES DEMARCHES A EFFECTUER :

**Entre le 1er décembre et le 15 janvier :** retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

**Avant le 1er février :** remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

**Avant le 1er mars :** à la date de convocation (formulaire E) passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

**Avant le 15 mars :** le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

**Avant le 15 mai :** la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour de courrier une lettre de confirmation.

**Avant le 10 juillet :** en cas de double refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour de courrier une lettre de confirmation.

**Avant le 15 septembre :** le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou sœur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu as déjà

un travail. Il faut alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la « régionalisation ».

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

Sont dispensés de cette procédure, les étudiants candidats à un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle et les titulaires d'un bac français.

### CONDITIONS A REMPLIR POUR L'INSCRIPTION :

1. Etre originaire d'un pays ayant signé une convention avec la France ;
2. Conditions d'inscriptions dans un établissement supérieur et de succès aux examens égales à celles des étudiants français ;
3. L'âge maximum est fixé à 30 ans, 35 ans pour les étudiants en 3<sup>e</sup> cycle ;
4. Pour les boursiers du gouvernement français, avoir une allocation mensuelle de ce gouvernement ou d'un autre sur la base d'un accord.

### POUR UN MEILLEUR ACCUEIL ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Nous proposons :

1. Que les services des œuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titres de séjour et de logement ;
2. Qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les œuvres facilitent ensuite l'accession à un logement H.L.M. ou autre ;
3. Que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français.

# CONSTITUTION DU N

## Les Adresses utiles

### TRADUCTION DE DIPLOME - INFORMATIONS JURIDIQUES :

Inter-Service Migrant (ISM) - 2/4 Cité de l'Ameublement - 75011 Paris  
Tél : (1) 43 56 20 50

### POUR LES DEMANDES DE CARTES DE TRAVAIL TEMPORAIRE :

Direction départementale de la main-d'œuvre étrangères à Paris - 80 rue de la Croix Nivert - 75015 Paris

**N**om... Prénom... Un nom, un prénom, un numéro de dossier... voilà ce qu'est Ihmad, et ce que sont bien d'autres étudiants étrangers, pour la préfecture de Police. Pour nous, Ihmad est un copain de fac, un ami, un étudiant étranger qui n'a qu'un but, réussir ses études, en toute sérénité. Mais voilà, depuis 1988 (date de son arrivée en France), la sérénité n'est pas au rendez-vous. Pas une année ne se passe sans qu'Ihmad rencontre d'interminables problèmes administratifs, c'est encore le cas début 92. Du dossier à remplir, aux papiers à fournir, ça n'en finit plus. De fil en

aiguille, il se retrouve bientôt en situation irrégulière, et sans aucun motif alors que son dossier est complet, la préfecture lui remet un avis d'expulsion : il a un mois pour quitter le territoire. Ses copains de fac, à Censier, s'indignent, le soutiennent et Ihmad continue les démarches. Mais la préfecture de police ne cède pas et lui demande notamment, à maintes reprises, de justifier ses ressources, soit un minimum de 2 000 F par mois, selon la circulaire "Joxe-Marchand". C'est souvent cela qui est problématique pour les étudiants étrangers. Ihmad, lui, dispose d'un certificat de prise en charge. Mais la préfecture fait comme si de rien n'était.

### L'angoisse permanente

Au bout d'un mois, rien ne sera réglé. Ihmad va vivre alors dans l'angoisse permanente. S'il est arrêté, peu importe sa situation, c'est la reconduite immédiate à la frontière. Il le sait. La loi Joxe-Pasqua est impitoyable. Avec l'appui de ses copains étudiants, et de l'UNEF, Ihmad obtient finalement un rendez-vous à la préfecture.

Non sans peur, il s'y rend. Pas seul. Commencent alors trois heures d'attente. Trois heures pendant lesquelles Ihmad ne va pas cesser de trembler de tous ses membres, voyant passer et repasser, sans dire un mot, la personne qui s'occupe de son dossier.

L'attente est interminable, mais grâce à son courage et à la solidarité de ses copains étudiants, la situation se rétablit, et Ihmad obtient son titre de séjour.

Le cas d'Ihmad est loin d'être singulier. C'est à cette réalité qu'est confronté chaque étudiant étranger. C'est par exemple le cas de Manzola, arrêté, puis relâché après avoir refusé de monter dans l'avion qui devait le renvoyer au Zaïre. Grâce à la solidarité étudiante, avec 3 000 pétitions signées en quelques jours, Manzola n'aura jamais été seul.

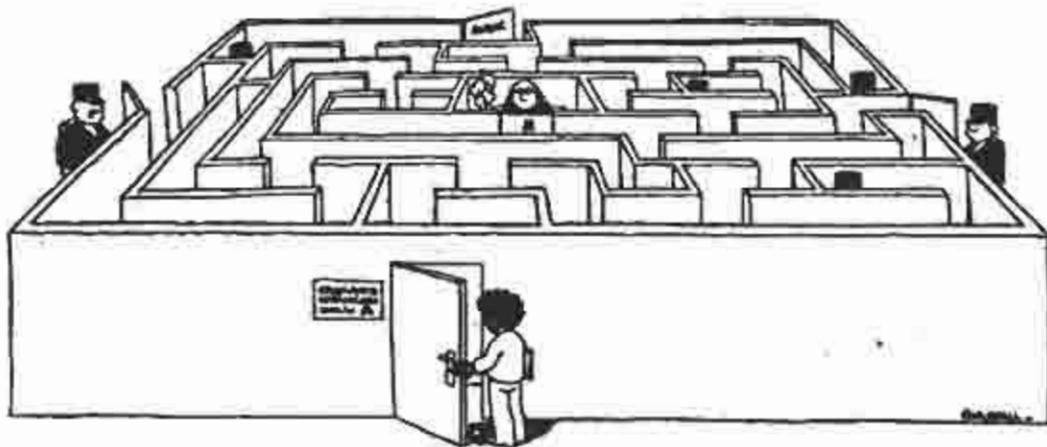
Le Traité de Maastricht prévoit de



Etudiants français, étudiants étrangers : agir ensemble pour nos droits et pour l'égalité (photo UNEF, DR)

renforcer les accords de Schengen qui sont à l'origine de ces pratiques discriminatoires. Au nom de la coopération européenne, qui pourrait pourtant être si utile et si généreuse, un racisme de fait s'instaure dans nos facs à l'égard de nos copains du Sud de la Méditerranée. Cette Europe de la haine ? Rien à faire, nous n'en voulons pas.

Notre Europe à nous, celle de l'amitié, de la paix, celle de la réussite de tous, pour garder toutes ses chances, elle dit non à l'Europe de Maastricht. ■



**Les tracasseries administratives se multiplient pour les étudiants étrangers. Au nom de l'Europe, nos facs sont le théâtre d'inadmissibles discriminations. Ihmad s'en est sorti, mais l'égalité reste à conquérir.**

# VOYAGERS DU MONDE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.  
DIRECTION DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT.  
DIVISION DE LA FORMATION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER  
6 - rue de Marignan • 75008 Paris • tél. : 40.66.72.22  
UNESCO • 7 place de Fontenay • 75007 Paris • tél. : 45.68.10.00**

**Les ambassades et les centres nationaux d'information en matière de mobilité universitaire et d'équivalence.**

**Les Adresses utiles**

**BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

à Paris • 61 rue des Belles Feuilles  
• 75016 Paris • Tél. : 45 01 58 85

à Marseille • 2 rue Henri Barbuse •  
13001 Marseille • Tél. : 91 91 46 00

## POUR NOS DROITS ET DES ÉTUDES DE QUALITÉ, ALORS NON A MAASTRICHT !

**Étudier en Europe, découvrir le monde, perfectionner notre formation : une envie qui sans doute nous traverse tous. Mais Maastricht, c'est le projet Jospin à la puissance 12.**

**A**vec Maastricht, les gouvernements veulent harmoniser les différentes politiques universitaires. Qu'est ce que cela signifie ?

Si c'est développer le système des prêts bancaires comme en Grande-Bretagne où un étudiant sur deux est endetté, non merci ! Les étudiants français refusent de s'endetter jusqu'au cou pour financer leurs études.

Si c'est toujours plus d'étudiants salariés (55 % en France, 62 % en Allemagne), non merci ! Ce qu'il nous faut, c'est des bourses.

Si c'est planter des tentes pour héberger les nouveaux étudiants, comme cela s'est fait au sud de l'Angleterre et en Allemagne en 1989, non merci ! Trop peu de logements étudiants sont prévus sur l'ensemble de l'Europe, il faut en construire !

Si c'est permettre aux universités de fixer librement le montant de leurs droits d'inscription afin d'attiser la concurrence entre elles comme au Portugal et aux Pays-Bas, non merci ! La gratuité de l'Enseignement Supérieur, on y tient !

**Construire une Europe de la qualité pour tous**

Si c'est mettre en place des programmes de coopération élitistes, non merci ! Erasmus ne concerne en France que 3 % des étudiants ; ils ne touchent leur bourse (de 800 francs par mois environ, alors qu'elle est de 3 000 francs pour un étudiant allemand ou italien) qu'après avoir effectué leur séjour.

Ce qu'il faut, c'est permettre à la grande majorité des étudiants de pouvoir aller étudier à l'étranger.

Le projet Jospin s'inscrivait dans la volonté de rapprocher les normes européennes : la sélection et la casse des diplômes, ce serait le passage obligé pour construire l'Europe, version Maastricht.

L'Europe qui se dessine avec Maastricht ne semble pas vouloir se donner les moyens d'avoir un enseignement de qualité !

Partir étudier en Europe, découvrir, apprendre, coopérer ? Cela ne passe pas obligatoirement par l'Europe qu'on nous propose aujourd'hui. Dire non à Maastricht, comme nous avons dit non au projet Jospin, c'est laisser toutes ses chances à l'Europe de la jeunesse, de la coopération et de la formation. ■

## COMMENT PARTIR ETUDIER EN EUROPE ?

### LE PROGRAMME ERASMUS

Il comprend l'attribution de bourses aux étudiants afin de compenser l'excédent de dépenses qu'entraîne en général un séjour d'études à l'étranger.

La bourse s'élève au maximum à 5 000 ECU par étudiant pour une année d'étude. Elle est de 2 000 ECU en moyenne, soit 14 000 F (en théorie s'entend).

Pour y avoir droit, il faut que la période d'étude faite à l'étranger (de un trimestre à un an) se situe au delà de la première année de l'Enseignement Supérieur, et soit pleinement reconnue par l'université d'origine pour l'obtention du diplôme qu'elle décerne.

Elle dispense du paiement des droits d'inscription de l'université d'accueil, mais pas de ceux de l'université d'origine.

La première démarche doit se faire dans l'université d'origine (bureau des relations internationales).

### POUR OBTENIR UNE BOURSE

Il vaut mieux en général être diplômé (bien diplômé !). Les demandes doivent être faites auprès du ministère des affaires étrangères, des ambassades ou représentations spécialisées dans l'éducation des pays de la CEE, des organismes internationaux, comme l'UNESCO ou l'organisation mondiale de la santé et les établissements d'enseignement étrangers.



**TOUTES  
LES COULEURS  
DU MONDE**

**Demande du catalogue complet gratuit :**

**4, rue Château-Landon, 75010 Paris (46 07 57 26)**

**8, bd Notre-Dame, 13006 Marseille (91 33 12 52)**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

publicité

## Tes droits

### LES TRANSFERTS

Il faut demander le transfert de son dossier universitaire au président de l'université d'origine : \* dès la proclamation des résultats si tu es admis à la session de juin ; \* avant la mi-octobre dans les autres cas.

### LES ÉQUIVALENCES

Il faut en faire la demande au secrétariat de ton université. Ton dossier sera, en principe, examiné par une commission composée d'enseignants selon l'U.F.R. choisie.

### LES DÉROGATIONS

En principe on a trois ans pour obtenir son DEUG. Pour passer une 4<sup>e</sup> année en DEUG (soit tripler une année, soit redoubler les deux ans), il faut faire une demande de dérogation au président de ton université en expliquant les causes, les motifs de la demande. Cette démarche doit se faire dès la fin de la session de septembre.

### LES DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les modalités d'examens sont très variables d'une fac à l'autre, d'une filière à l'autre. Voici quelques-unes des modalités les plus répandues :

**Admissibilité/admission :** Les examens se déroulent par matière. Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir la moyenne sur l'ensemble des enseignements.

En règle générale, il y a deux séries d'épreuves : écrites, qui se déroulent les premières (qui sont les matières principales), et orales. Pour pouvoir passer l'oral, il faut la moyenne à l'écrit.

Les U.V. - Il s'agit d'enseignements qui sont évalués par matière, indépendamment les uns des autres. Dans chaque matière, il faut avoir la moyenne pour obtenir l'U.V. Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir toutes les U.V. ou un peu moins. Les U.V. que l'on n'obtient pas la première année, sont à repasser l'année suivante en plus des nouvelles. Pour obtenir le diplôme, il faut avoir toutes les U.V.

Principal inconvénient : les U.V. barrages. Certains enseignants se livrent à de véritables saquages. Certaines U.V. doivent être présentées jusqu'à 3 ou 4 années de suite. C'est inadmissible.

## ETUDIANTS ETRANGERS

### VOTRE PROTECTION SOCIALE

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> ECONOMIQUE | 830F  |
| <input type="checkbox"/> CLASSIQUE  | 1600F |
| <input type="checkbox"/> INTÉGRALE  | 2000F |
| <input type="checkbox"/> COMPLETE   | 3600F |

(+ 100 F de frais d'adhésion)

ACCEPTÉE PAR LA PREFECTURE POUR L'OBTENTION DE LA CARTE DE SEJOUR

Remise immédiate de l'attestation  
Contrat valable 12 mois quelle que soit la date d'inscription



## ASSISTANCE ETUDIANTS

(Association loi de 1901)

Tél : (1) 42 96 01 11

7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS - M<sup>o</sup> : Pyramides ou Palais-Royal

publicité

# LA GRAM

**S**i Jospin a échoué dans sa tentative de gérer officiellement la pénurie budgétaire en instaurant un diplôme bidon de fin de première année, destiné à écremer avant même l'entrée en deuxième cycle, les moyens de sélection ne manquent pas.

Les chiffres sont éloquentes : 50 % des étudiants quittent la fac sans diplôme et 80 % n'obtiennent pas leur DEUG en deux ans. En fait, dans le domaine de l'épuration, il faut bien reconnaître au gouvernement une compétence indiscutable. Nos administrations ont des méthodes bien à elles et la période d'examens est l'occasion rêvée pour sélectionner sans le dire.

### La recette est simple.

Tout d'abord, décourager : cela consiste à annoncer à tout un amphî, et ceci en pleine période de révisions, que "cette année, le niveau des élèves est réellement déplorable mais que les épreuves n'en seront pas plus faciles". C'est ainsi que l'on arrive à faire croire à 200 étudiants qu'ils sont tous issus d'un mauvais cru (pas de chance) et qu'il sera d'autant plus difficile pour eux de réussir. Autant tous nous traiter d'imbéciles.

La seconde étape est celle des conditions d'examens : manque de places, retard sur les horaires, report annoncé au dernier moment, sujets qui ne correspondent pas franchement au programme étudié...

Ajoutez à cela l'absence totale de transparence quant aux critères d'attribution des U.V. : si d'une part les modalités d'obtention sont souvent peu explicites, on remarque d'autre part qu'il est rare de voir respecter l'anonymat des copies (certains profs vont jusqu'à réclamer des photos d'identités avec les

devoirs !). De plus en plus c'est le règne de l'arbitraire qui prédomine, laissant place à des méthodes de sélection plus que douteuses. Certains se voient refuser une UV parce qu'ils ont loupé deux cours dans le semestre ; d'autres, comme Marc, sont purement et simplement éjectés sans motif valable (voir encadré).

### Et cela n'est pas fini.

Il y a aussi les vrais-faux contrôles continus : le principe consiste à annoncer que bien que tout le monde ait obtenu la moyenne sur l'ensemble des devoirs effectués dans le semestre, il faut encore passer le barrage d'un examen final dont la note comptera triple. Notons au passage que les contrôles continus sont de toute façon inaccessibles aux étudiants salariés. Que d'illusions ne nous faisons nous pas, pauvres naïfs que nous sommes, en pensant que face aux examens tout le monde partait sur un pied d'égalité !

Croire que le saquage aux examens existe encore est loin d'être une idée préconçue. Lorsque, comme c'est le cas dans certaines sections d'Arts plastiques de Paris VIII, seules cinquante places sont disponibles en deuxième année, contre 120 postulants, c'est un véritable concours qui s'instaure, de fait, dans un cadre universitaire. Le jeu consiste alors, pour l'administration et le gouvernement, à écarter toute remise en cause des conditions d'études et des moyens attribués à l'enseignement, et à éviter que la colère et le mécontentement n'exploient. Chercher à culpabiliser et désunir les étudiants c'est leur jouer. Y parviendront-ils ? Après la gifflé qu'ils ont reçu ce printemps, rien n'est moins sûr. ■

restrictions budgétaires oblige, le nombre de places disponibles en second cycle est nettement inférieur au nombre d'étudiants entrant en premier cycle. L'administration n'adopte qu'une devise : il faut éliminer.

# IDE

# PURGE

## LE JURY N'ÉTAIT PAS AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON

Depuis plusieurs mois, Marc Brunstein se débat contre l'arbitraire. Sa licence de science éco, il aurait dû l'avoir au repêchage, comme les copains de sa promo. Le tribunal Administratif lui donne raison, mais l'administration de l'université de Caen s'acharne.

Lors de la session de septembre 91, Marc obtient 163 points. Pour 7 petits points qui lui manquent, Marc est recalé : seulement voilà, la proclamation des résultats montre que les candidats sont repêchés jusqu'à 161 points. En toute logique, il aurait donc dû décrocher son diplôme. Le jury d'examen en décide autrement.

Des ce moment, débute pour Marc un véritable marathon pour tenter de faire reconnaître ses droits. De toute part, des pressions le somment de renoncer à son combat. Certains iront jusqu'à coller des affiches anonymes barbouillées de

calomnies. Marc tient bon. Il se sait dans son droit, alors il consulte des avocats, et finit par déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Caen. Ce faisant, il sait bien qu'il houscule des décennies de pratiques arbitraires où les mandarins règnent en maître et où la transparence n'a pas droit de cité.

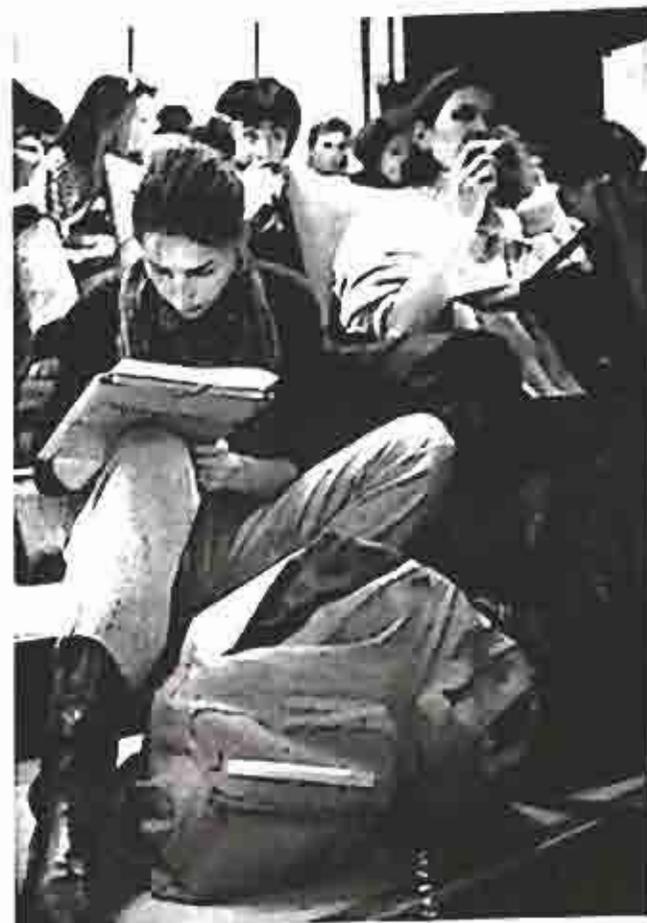
### Le recalage annulé

Son procès, Marc l'a gagné. Le 12 mai 1992 le Tribunal Administratif de Caen rend son jugement : "la décision du 4 Octobre 1991 refusant d'admettre monsieur Brunstein à l'examen de licence en sciences éco-

nomiques de l'Université de Caen est annulée", le "refus d'admettre" est "annulé" : on ne saurait être plus clair. Marc a gagné !

Aujourd'hui sous les drapeaux, il espère bien reprendre ses études en 92-93 et réaliser une maîtrise. Mais l'Université s'acharne. Déboussolés par le jugement rendu, une poignée de mandarins préfère réécrire dans la précipitation les "Chartes de contrôle des connaissances" et chercher une porte de sortie plutôt que de faire amende honorable.

Avec le soutien de l'UNEF, Marc poursuit sa bataille. Son combat est celui de la justice et de la transparence. Il mérite notre solidarité. ■



Des conditions d'examen souvent invraisemblables favorisent la confusion. Au bout du compte : l'échec organisé (photo UNEF, DR)

### Tes droits

### ANONYMAT DES COPIES

S'il tend dans bien des cas à être négligé, c'est un droit important à exiger pour faire barrage aux notations arbitraires.

### SESSION DE SEPTEMBRE

Remise en cause à plusieurs reprises, notamment avec le projet Jospin, elle permet pourtant à un grand nombre d'étudiants de passer des U.V. manquantes, parfois nécessaires à l'obtention du diplôme. Se battre ensemble pour son maintien est une réelle nécessité.

### L'UNEF Revendique

### DOUBLE CORRECTION DES ÉPREUVES

C'est, là encore, une excellente garantie contre les jugements arbitraires de certains profs. Bien qu'elle ne soit pas généralisée, comme le revendique l'UNEF, elle peut être exigée dans le cas où une note soulève contestation.

### DRIT DE DÉFENDRE SA COPIE DEVANT LE JURY

C'est l'un des droits les plus élémentaires : s'expliquer sur ce que l'on a produit. L'UNEF exige également l'intégration d'un représentant étudiant dans la composition de ce jury. **Boycott des examens portant sur des sujets non-vus en cours.** Cette situation est plus fréquente qu'on ne le croit. Il est nécessaire et possible de la combattre tous ensemble chaque fois que nous y sommes confrontés.

**Exiger l'application réelle de tous ces droits est le minimum :** les notations arbitraires et les saquages généralisés ne doivent plus être un obstacle à nos études.

# élus étudiants

## Tes droits

Les étudiants participent à la gestion de l'université et élisent tous les deux ans des représentants dans différents conseils :

### UNIVERSITES :

Conseil d'administration : ses pouvoirs sont très étendus, il vote en dernier ressort sur toutes les questions (budget, enseignement, coopération...) après avis du CEVU et du C.S.

### CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (C.E.V.U.)

Il a compétence en matière pédagogique, sur les examens, la vie culturelle, les relations avec le C.R.O.U.S., il donne son avis au C.A. Il est le garant des libertés politiques et syndicales.

### CONSEIL SCIENTIFIQUE (C.S.)

Il prépare les dossiers sur la recherche, les formations, la coopération entre les universités. Son avis n'est pas décisionnel.

### U.F.R.

Chaque U.F.R. est gérée par un conseil qui vote le budget, le régime d'examens, et traite des questions pédagogiques.

### CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (C.R.O.U.S.)

Ce CROUS a pour charge les cités-U, restos-u, F.S.U... il vote le budget, ses membres sont amenés à siéger dans des commissions importantes pour les étudiants (admission en cité-U, prêts d'honneur...)

Avec près de 1000 élus dans ces différents conseils l'UNEF est une force incontournable à l'université sur laquelle les étudiants peuvent compter.



Les élus étudiants ne peuvent pas remplacer l'action, mais ils sont des points d'appui utiles. (photo © David Grinberg)

# DES PAS COM

Les élus UNEF au CROUS et au CNOUS sont déterminés à défendre l'intérêt des étudiants dans les conseils d'administration. N'hésite pas à les contacter pour défendre tes droits. Ci-dessous, les résultats de la dernière élection nationale étudiante du 19 mars 91.

| Listes  | Résultat des élections au CROUS - 19 mars 91 |          |
|---------|----------------------------------------------|----------|
|         | % (évolution/89)                             | Sièges   |
| UNEF    | 23,3% (+5%)                                  | 39 (+4)  |
| Unef-ID | 24,0% (-5,7%)                                | 42 (-15) |
| UNI     | 14,1% (-1,8%)                                | 25 (-5)  |
| CELF    | 5,4% (-3,9%)                                 | 6 (-10)  |
| FAGE    | 7,9%                                         | -        |
| DIVERS  | 26,2%                                        | -        |

### le droit à la formation venez nous voir !

Vous quittez l'école à la fin de l'année scolaire, vous avez un diplôme, vous n'avez pas de diplôme, vous n'avez pas de place dans un LEP, dans un lycée, vous avez un CAP, vous voulez avoir un BEP, vous voulez continuer votre formation

Espace Solidarité Lutte Informations • 48.38.58.08  
2 av. de la République

Dans plusieurs mois, tu auras à élire tes représentants étudiants aux différents conseils de l'université (Conseil d'Administration, Conseil de Filière : UFR ; Conseil Régional des Œuvres Sociales : CROUS).

A la fac, ce n'est pas comme au lycée, les conseils élus ont de réels pouvoirs. Par exemple le Conseil d'Administration de ton université décide du budget, des modalités d'examen et d'inscriptions, des relations de l'université avec d'autres établissements, etc... Depuis l'année dernière, Laurent siège au Conseil d'Administration de la Sorbonne (Paris IV), il est l'un des deux élus UNEF de ce Conseil aux côtés des "grands pontes" de l'Université. "Aussi, estime-t-il, il est important que les étudiants y aient des représentants combattifs, soucieux de ne pas brader leurs intérêts". Cette participation d'élus étudiants aux différents conseils n'est pas tombée du ciel. "Après des années de bâillon, il a fallu le mouvement de mai 68 pour que le gouvernement de l'époque reconnaisse que les étudiants ont des choses à dire", aime à rappeler Laurent.

"Et ce droit, on n'est pas prêt à se le laisser voler".

En effet, longtemps gouvernements et mandarins ont craint que les élus étudiants ne soutiennent et popularisent les revendications étudiantes. A juste titre d'ailleurs, en ce qui concerne les élus UNEF.

"Mais, à eux seuls, les élus étudiants n'ont pas un poids suffisant pour imposer d'autres choix. Sans l'intervention directe des intéressés, sans l'action des étudiants, la majorité des conseils se contente de gérer la pénurie ; ce manque dramatique de moyens les incitant à renoncer à tout projet ambitieux, et au contraire à se prononcer pour davantage de sélection. Trop souvent, ce n'est pas l'avenir des étudiants qui les préoccupe"

### Des élus pour se défendre

Parce que les élus UNEF savent d'expérience que seules les lites peuvent imposer des améliorations sensibles, leur démarche est différente : solliciter ton avis, ne pas décider sans toi et dès qu'un mauvais coup est programmé par un conseil quelconque, proposer à tous les étudiants concernés de riposter. "C'est grâce aux élus UNEF que

de très nombreux conseils d'universités ont pu prendre fermement position contre la réforme Jospin, montrant par là que toute la Communauté Universitaire soutenait le mouvement étudiant. C'est certain, cela a eu un poids considérable pour gagner".

Une des particularités des élus UNEF, c'est qu'ils ne s'auto-proclament pas candidats. "Pas de carriérisme", dit Laurent. Les listes "UNEF-Tous unis pour nous défendre" sont constituées après discussion dans chaque filière ; les candidats sont choisis pour leur détermination à défendre les intérêts de tous. La plate-forme qu'ils défendent est élaborée en commun et les revendications ne sont décrétées par personne, mais écrites collectivement. Y compris à partir de tes idées, de tes propositions.

Ainsi, dès la rentrée d'octobre, des cahiers de revendications, des assises locales par UFR, vont permettre de coucher sur le papier toutes nos revendications. Une première. Alors, n'hésite pas : toi aussi, prends la parole et bats-toi avec tes élus UNEF. ■

**Finis les délégués de classe, vive les élus étudiants !  
A l'Université aussi, tu choisis tes représentants.**

**Les élus UNEF sont à la disposition**

**de tous chaque fois  
qu'il faut se défendre.  
Laurent, élu à Paris IV  
s'explique.**

**E LUS**

**COMME LES AUTRES**

## **RÉUSSITE ET MODERNITÉ : UN MARIAGE DE RAISON**

Le 22 avril 92, la veille de l'annonce du retrait du projet Jospin, des étudiants, des enseignants et des personnels se sont rencontrés pour débattre et affirmer que l'Université doit changer.

**U**ne Rencontre Nationale pour une Université de la Réussite et de la Modernité, après deux

mois de manifestations pour le retrait du projet Jospin, il fallait oser.

Et pourtant, parler d'avenir, quand toutes les mesures prises enfoncent les jeunes et ferment les portes de l'avenir, c'est le défi qu'ont tenté de relever les participants à cette Rencontre, dont l'UNEF et ses élus avaient pris l'initiative.

Et quelle richesse est sortie de ce débat ! Durant toute une journée, ça a été un formidable foisonnement d'idées ; preuve que les étudiants ont des propositions, des idées neuves à défendre pour promouvoir leurs formations ; preuve que nous avons plein de points communs avec nos profs, et qu'il est possible de nous retrouver ensemble pour défendre la qualité de nos études et pour combattre la sélection sociale.

Un représentant du syndicat des enseignants, le SNE-SUP, dira par exemple, à partir de sa propre expérience

de prof : "pour bâtir des parcours de la réussite et de la qualité pour tous, il y a besoin d'invention ; mais il ne faut pas opposer qualité et démocratisation".

### **Une vraie citoyenneté à l'Université**

Enseignant en IUFM, Pierre Boutan saisira la balle au bond : "Allier démocratisation et qualité exige des moyens considérables", dira-t-il.

Manu, étudiante à Toulouse, appelle à être plus attentif au problème de la sélection sociale : "il y a besoin d'une aide sociale qui corresponde mieux à la diversité des étudiants". "Pourquoi, répondra un autre, l'Etat ne rétablirait-il pas sa subvention à la sécurité sociale étudiante, au lieu de prévoir de la rendre obligatoire dès 18 ans ?". Enfin, chacun s'est accordé sur la nécessité de reconnaître une vraie citoyenneté aux étudiants dans l'Université.

"Revendiquer le droit à l'esprit critique, à la contestation, le droit de dire son mot sur nos programmes, c'est cela qui est moderne, au lieu de décider toujours de tout dans notre dos, sans nous, et contre nous".

Bref, une rencontre qui en appelle d'autres, en démultipliées, dans chacun de nos cours. ■



L'université doit changer. Etudiants, enseignants, personnels ont des idées et des propositions. Il faut les écouter. (photo © Marie-Noëlle Bertrand)

## **DEUX QUESTIONS À ALAIN PAGANO, ÉLU DE L'UNEF AU CNESER**

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est un organe consultatif. Avant tout décret, le gouvernement le consulte. Alain Pagano, qui y représente l'UNEF, répond à nos questions.

**Face au ministère, quel rôle ont joué les élus UNEF au CNESER ?**

**A.P.** : Au-delà du fait que nous ayons contribué à la diffusion du projet Jospin, nous avons fait entendre au CNESER le point de vue des étudiants : le refus d'une réforme conçue dans leur dos, la volonté d'être consultés, pour l'amélioration de leurs formations. En faisant entendre les positions du mouvement étudiant lui-même, de nombreuses convergences se sont créées avec les représentants des professeurs, des personnels administratifs... Cela a grippé la machine gouvernementale. Toute notre attitude a consisté à déjouer les manœuvres, à refuser les votes à la hussarde. On a fait reculer les échéances, et tout cela a été utile pour le mouvement. Cela a permis à la riposte de se développer, de s'organiser et d'imposer le retrait. L'ampleur de la protestation l'a emporté sur la détermination du ministère.

**Jack Lang a fait voter un nouvel arrêté. L'UNEF (avec d'autres organisations de professeurs et d'ATOS) a quitté la séance. Pour quelles raisons ?**

**A.P.** : Tout d'abord, un texte a été voté. Par rapport au projet Jospin, c'est un recul complet. Tous les points contestés ont été retirés. C'est une grande victoire qui revient en entier au mouvement étudiant. Nous avons cependant quitté la salle. Pour une raison de fond. Si le mouvement a gagné le retrait du projet Jospin, il a aussi voulu faire comprendre au ministère que les étudiants veulent donner leur avis et entendent être consultés. Le ministère avait promis une consultation. Or, dans le texte voté, il entend déjà décider à notre place (en imposant un cadre rigide à nos formations). Ainsi, de la même façon que nous avons été fermes pour refuser le projet Jospin, nous ne voulions accepter que l'on décide à la place des étudiants. C'était une question de principe, une question de respect, aussi, de ce que les étudiants ont exprimé.

# APTE AU

# SERVICE ?

**P**our un très grand nombre d'entre nous, le service national - même ramené à 10 mois - représente une coupure dommageable dans nos études. En effet, non seulement cette période est très rarement enrichissante (euphémisme à prendre dans tous les sens du terme !), mais, de plus, une fois son devoir accompli, il n'est pas évident de reprendre ses "chères études".

## Comment obtenir un report ?

Si on veut poursuivre un cursus après avoir été "libéré des obligations militaires", mieux vaut avoir fini le cycle entamé (Deug, Licence + Maîtrise, ...). C'est à peu près possible avec le sys-

tème des reports (combiné ou non avec les préparations militaires).

### Il existe différents types de reports :

● **Jusqu'à 22 ans** : • report initial (L5) accessible à tout citoyen qui en fait la démarche avant ses 18 ans.

● **Jusqu'à 23-24 ans** : • report supplémentaire (L5 bis) autorise un sursis pour achever un cycle d'étude. Il doit être renouvelé chaque année avant le 1<sup>er</sup> octobre. Ce même article s'applique à ceux qui se trouvent "dans une situation sociale ou familiale grave".

● **Jusqu'à 25 ans** : • report spécifique (L9) : pour en bénéficier il faut avoir déjà une année d'études supérieures validées, être candidat et accepter la

coopération, l'Aide Technique ou un poste de scientifique du contingent.

• report supplémentaire : accessible aux titulaires d'un brevet de Préparation militaire (PM) poursuivant des études supérieures.

● **Jusqu'à 26 ans** : • report supplémentaire accessible aux titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieur (PMS) poursuivant des études supérieures.

● **Jusqu'à 27 ans** : • report spécial : seuls les étudiants en Médecine, Dentaire, Pharmacie et Vétérinaire peuvent en bénéficier. La demande doit être déposée avant le 31 décembre de l'année des 21 ans.

**Un conseil** : ne vous endormez pas sur une demande, tout spécialement si vous voulez vous porter candidat à un poste de coopérant, de scientifique, ou dans l'aide technique. Là aussi, les places sont limitées et les demandes nombreuses. Enfin, il est particulièrement regrettable que l'attribution d'un report au-delà de 24 ans soit si restrictif et entraîne la renonciation à toute dispense en qualité de soutien de famille.

### Les dispenses

A ne pas confondre avec les exemptions (qui sont inaptitudes médicales) et sont de trois types :

• la dispense à titre de compensation : concerne les "pupilles de la Nation" ou ayant eu un parent proche "Mort pour la France" ou

décédé au cours de son service national ;

• la dispense à caractère social (cf ci-contre) concerne les jeunes reconnus comme étant "soutien de famille" (une ou plusieurs personnes de leur famille à charge) ;

• la dispense à caractère administratif concerne les naturalisés français au-delà de 29 ans et certains doubles nationaux ou résidents français à l'étranger.

### Les formes civiles du Service National

**Objecteur de conscience**  
(4 085 postes en 1991).

L'article L 116-1 prévoit que toute personne en faisant la demande doit être incorporée au titre d'objecteur dans "un service civil relevant d'une administration de l'Etat ou des collectivités locales, soit dans un organisme à vocation sociale ou humanitaire assurant une mission..."

Longtemps soupçonnés de trahison, de tire-au-flanc ou même de maladie honteuse, les objecteurs de conscience ont vu leur statut s'améliorer. La durée du service civil est de vingt mois. **Le service de la Coopération.**

Le service de la coopération s'effectue dans les Etats étrangers ayant signé des accords de coopération avec la France.

La durée du service est de 16 mois. Attention, en cas de refus, le service

restera d'une durée de 16 mois. Les candidats doivent avoir acquis la qualification requise avant la date d'incorporation.

Bureau commun de service national de la coopération,  
57 boulevard des Invalides,  
75007 Paris  
Tél. : (1) 47.83.10.10  
postes 695 et 214.

**Le service de l'Aide Technique.**

Au profit des départements et territoires d'Outre-mer. Durée du service : 16 mois.

## Tes droits

### LA DISPENSE À CARACTERE SOCIAL N'EST PAS VALABLE POUR LES SURSITAIRES DE PLUS DE 24 ANS !

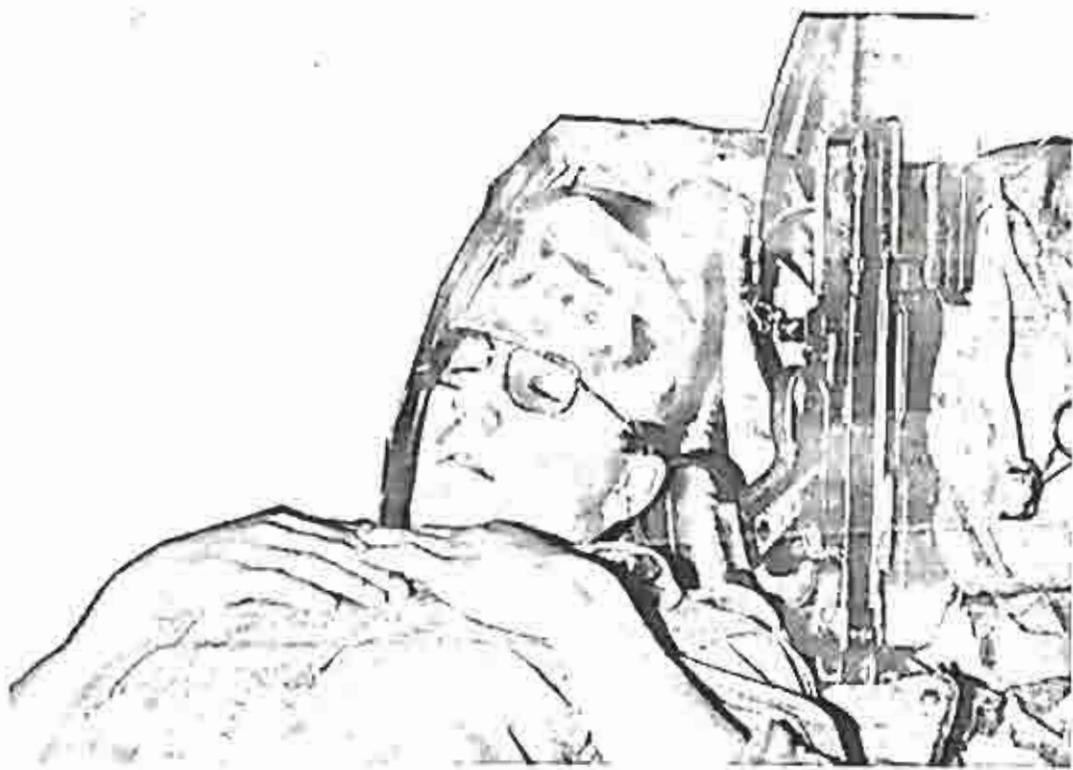
Cette dispense est par contre valable pour les chefs d'entreprise (employant au moins deux salariés) qui sont patrons depuis deux ans minimum !

Il serait en effet insupportable que nos jeunes loups aillent s'abîmer les quenottes dans le même bac à sable que de futurs chômeurs, ou (comble de l'horreur) servent sous les ordres de leurs salariés ! En bref, si l'on veut être "dispensé de service", mieux vaut fonder une SARL à 18 ans qu'une famille à 24 ans...



A quand un service national utile et formateur ? (photo © Marcel Lorre)

# Le service national, présenté comme un devoir civique, est vécu comme une contrainte et une perte de temps. Pour limiter les dégâts, quelques conseils utiles.



Conditions à remplir : le diplôme minimum requis est le brevet de technicien supérieur. La candidature est à déposer au moins 8 mois avant la date prévue pour une incorporation au

Secrétariat d'Etat au DTOM, cabinet militaire, 27 rue Oudinot, 75007 Paris - Tél. : (1) 48.83.01.23 postes 260 et 305.

## Le service dans la Police Nationale.

Casquette vissée sur le crâne, les yeux sous la visière qui vous font regarder les gens de haut, gants blancs, liseré vert bouteille à l'épaulette et sur le képi, vous faites partie des 3 900 appelés (en 91) volontaires pour l'ivresse des paniers à salade. Soulagez le porte-monnaie du ministère de l'Intérieur en apprenant à dire "vos papiers s'il te plaît" comme les vrais. Documentation disponible dans vos bureaux du service national : demandez le sketch des "Itconnus".

## Le service militaire "classique"

Pour le moment, la forme militaire demeure la forme principale du service national. Vous avez 66 % de

chance d'être affecté dans l'armée de Terre, 13,7 % d'être incorporé dans l'armée de l'Air (ne rêvez pas, ce ne sera pas "Top Gun") et 7,8 % dans la Marine (mais très peu iront sur l'eau...). Les autres se répartissent entre la gendarmerie, le service de santé des Armées, les scientifiques du contingent, pompiers, etc...

Pour beaucoup, le "service" est une perte de temps (et d'argent !) où l'on est contraint de laisser à la porte de la caserne quelques-uns de ses droits de citoyens (et non les moindres !). Comme de nombreux jeunes, l'UNEF propose que le service national soit réduit à 6 mois. De l'avis même d'officiers généraux et de responsables militaires, 6 mois suffiraient s'ils étaient réellement utilisés pour acquérir les compétences militaires et techniques nécessaires à la défense de la France. Une période où les compétences personnelles de chacun seraient prises en compte. Tout comme devraient être prises en compte dès aujourd'hui l'opinion, l'avis des appelés.

C'est pour cette raison que l'UNEF propose que le droit à l'expression et le droit d'association soient reconnus dans l'armée. Un citoyen

reste un citoyen lorsqu'il est "sous les drapeaux".

## La réforme.

Si vos troubles cardiaques, vos pieds plats... vous semblent incompatibles avec le kaki, ne manquez pas de vous en ouvrir au médecin lors de vos trois jours (pas après, c'est plus dur).

Si vous avez très peur du noir, de la mort, des autres garçons, expliquez-le avec naturel au psychiatre. Il existe de nombreux motifs de réforme, dans tous les cas soyez simple. Réfléchissez à l'avance à la formule de service que vous préférez, remplissez soigneusement les formulaires, avec l'aide d'officiers du BSN et ne vous endormez pas sur vos demandes.

Service d'Informations des Armées, 14 rue Saint Dominique, 75007 Paris  
Tél. : 45.55.92.30  
poste 33 492.

Adresses sur : 3615 Code Armées - BSN de région ■

## LE SERVICE CIVIL DÉVOYÉ ?

De plus en plus de nouvelles formes de service civil apparaissent. Dans le même temps, des formes existantes voient leurs buts initiaux se dévoyer.

Exemple : le service de la Coopération, prévu pour apporter une aide aux pays en principe en voie de développement. En 1991, sur les 5 200 postes pourvus, 2 200 étaient attribués à des VSNE (Volontaires Service National en Entreprise) ! En fait, véritables stages en entreprises dans des pays développés, ou forme de pré-embauche, réservés le plus souvent à des "pistonnés", ils ne servent en rien la Nation, mais assurent par contre le développement d'intérêts privés !

## MAIS LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT NE SONT PAS OUBLIÉS.

En avril 92, il était décidé d'affecter 200 appelés dans les ANPE pour "participer aux côtés du personnel à la lutte contre le chômage". Pour parvenir à cet objectif, n'aurait-il pas été plus efficace d'embaucher des chômeurs ?

De même, 4 000 appelés du contingent seront à la disposition du ministère de la ville pour renforcer la sécurité dans 400 quartiers défavorisés ou jouer les "grands frères" au pied des tours ! Nul doute que les assistantes sociales se réjouiront de ce travail de longue haleine...

## ADIEU LES PIONS, BONJOUR LES BIDASSES !

Un grand nombre d'étudiants ont recours au "pionnat" pour payer leurs études. Surveillants ou maîtres d'internat n'ont plus qu'à bien se tenir. Dès cette rentrée 2 000 appelés monteront au front des bahuts à problèmes ! Leur mission : surveiller la ligne bleue de la cantine et des "études", faire réciter les leçons, apprendre aux canacs comment prendre des notes en cours (en morse ?), "aider aux activités sportives" (close-combat et parcours du combattant enfin au programme !), "éducatives et culturelles". Seront-ils aussi chargés de l'alignement des rangs ?

Tout cela dénote une grave perversion du service national. Il serait inadmissible et dangereux que se mette en place un système à deux vitesses : un service "militaire", laissé aux mains des professionnels, et un service dit "national" orienté en fait vers des formes civiles.

La commission Armée-Jeunesse, à laquelle participe l'UNEF, a réaffirmé qu'en aucun cas les formes civiles du service national ne doivent suppléer la création d'emplois. Or, les dernières décisions montrent que le dévoiement dénoncé est progressivement mis en place.

## SOLDATS DE WALL STREET ?

C'est que, lorsque la guerre économique fait rage, tous les moyens sont bons ! Quand un bidasse c'est 453 F de solde mensuelle, un pion c'est devenu trop cher. Quand un VSNE ne coûte rien à l'État, un fonctionnaire c'est hors de prix ! Faire un service national intéressant, adapté à sa formation, qualifiant, c'est une aspiration légitime et à satisfaire. Mais le service national ne doit pas servir à pallier les insuffisances de la société, à "colmater" la crise artificiellement. Être payé dix fois moins pour le même poste en faisant le travail d'un autre, c'est l'arnaque : dix mois plus tard, "l'autre", c'est soi-même !

François Toulat

Représentant de l'UNEF à la Commission Armée - Jeunesse

## "T'AS PAS 100 MARKS ?"

Humour

Devenez les soldats de l'an 2 000, faites face aux menaces qui surgissent de partout avec vos armes performantes, servez la Nation et tout ça presque gratuitement puisque vous ne serez payés que 453 F de solde par mois (792 F si vous êtes caporal...).

Nourris, logés et salés aux frais de la princesse, vous vous apercevez vite que le service vous coûte en général beaucoup plus cher qu'on ne vous rétribue ! Jaloux, vous lorgnez du côté du voisin allemand, avec sa solde mensuelle de 1 166 F ; sa prime de fin de service de 8 450 F et sa prime de Noël de 1 380 F. Masquin, vous avez des vues sur la solde néerlandaise ? Mais qu'est ce que 1 968 F par mois, comparé à l'honneur de porter notre superbe survêtement bleu national ? Allez, vivement l'Europe !

**SOS lycée**

**Vous avez  
choisi  
une formation,  
pourtant il manque  
des places.  
C'est injuste.**

**Ensemble, exigeons que toutes les demandes soient satisfaites**

**Faites-vous connaître  
appelez le 05 00 00 93\***

Georges Valbon, Président

*G. Valbon*



Seine Saint-Denis  
Conseil Général

\*N° VERT 05 00 00 93